

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS
91 490 MILLY-LA-FORET**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2014
À CHEVANNES**

L'an deux mille quatorze, le seize octobre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Chevannes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le trois octobre 2014, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

	Comité syndical
Nombre de membres en exercice	161
Nombre de membres présents ou représentés	120

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Liliane PAYS et Monsieur Jacques PICARD ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Hella KRIBI-ROMDHANE, Roselyne SARKISSIAN et Messieurs Gilles BATTAIL, Pierre DUBREUIL, Philippe SAINCARD ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Claire-Lise CAMPION (pouvoir), Claire ROBILLARD (pouvoir) et Messieurs Guy BONNEAU, Michel BENARD (pouvoir), Jean DEY (pouvoir), Lionel WALKER ;

Étaient excusés ou absents : Madame Caroline PARATRE et Monsieur Jean-François ROBINET ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Gilbert HOURMANT, Françoise LEMER, Philippe GUILLEMET, François-Xavier DUPERAT, Michèle DESCHAMPS, Jean-François PREVOT, Colette GABET, Denis MEUNIER, Catherine BESSOT, Philippe DOUCE, Klaus SCHOPPHOFF, Jean-Luc RICHY, Henri GWOZDZ, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Patrick POCHON, Sébastien DESBOURDES, André MAUTRAIT, Arminda DELOZANNE, Jean-Marie CHARNIER, Béatrice HUMBERT, Bernard MEUNIER (pouvoir), Jack MASSE (pouvoir), Jean-Louis CHANDELLIER, Jean-Claude COCHET, Philippe CHALMETTE, Béatrice GLENNISSON, Delphine BLONDEAU, Maryse GALMARD-PETERS, Bruno LAMY, Gérard LAUNAY, Patrick BERTHELOT, Patrick GRUEL (pouvoir), Olivier LEJEUNE, Jean-Claude SERVIERE, Pierre ALDEGUER, Sandrine JACQUET, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNESSE, Jacques JOFFROY, Sébastien LANNEAU, Gaston LUCE-ANTOINETTE, Benoît OUDIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, José GARCIA, Bruno CYPRIEN, Colette MASTRODICASA, Anne-Marie DELALEAU, Elisabeth RAMEAU, Alain RICHARD, Martine BEIGNET, Chantal LE BRET, Jacky CHAVANNEAU, Pascal COURTOIS, Alain EECKMAN, Michel OCTAVE (pouvoir), Franck CHARDON (pouvoir), Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGE, Dominique DARREAU, Françoise MAS, Michel LEPAGE, Michel FROT (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Guy CROSNIER, Henri PERRIN (pouvoir), Pierre BACQUÉ, Jean-Marc LAGARDE (pouvoir), Christophe YPEY, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAÏT, Marc BOSCHER, Pascale PETERLONGO, Jean-Paul CAHN, Helen HENDERSON, Martine LE FLOC'H, Jacques NORMAND, Bernadette JOSSE, Alain POURVIN, Eric BEAUJOUIS, Pierre-Emmanuel ROTH, Alain CHAMBRON, Christian MOREAU, Sandrine MASIN (pouvoir), Patrick PAGÈS, Christian GUERTON, Fabien BIDAULT, Jean-Martial BERTRAND, Domingo SILVEIRA, Marie-Christine FLAMAIN, Karl ECKERT, Jean-Luc BODIN, Sylvain NOYAU, Alain RENAULT, Laurent AVELANGE, Serge MARSON, Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Sylvie CHAPPOT, Bernard MARMIER, Morgane BRIERRE, Michel PALFROY, Jean-Claude DELAUNE, Patrick MAILLARD, Philippe AMBIAUD, Bernard LANDOLFI (pouvoir), Alain DUPUYDT, Pierre BOIVIN, Yves BIDART, Gérard ROUX, Philippe DOTHEE, Alain TRUCHON ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames et Messieurs Christian SANDER, Jean-François BRUNELLI, Dany CRIEL, Nadine CHAUVEAU, Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Christèle JEANNOTIN, Julien THEVENET, Agnès BOUTET, Philippe AUBRY, Olivier BRIDOU, Jean-Jacques BASTIEN, Pascal CARTAILLER, Jean-Charles TORTA, Dominique VINCENT, Nadège SERRE, Evelyne CHARDENOUX, Séverine GALIBERT, Marie-Annick PIERE, Hervé FRANEL, Michel DOUNIAMA, Patrice SAINCARD, Martial VIÉ, Philippe DAMIOT, Luc VAILLANT, Kristel GENTRIC, Catherine MOREAU, Philippe COBESSI, Benoît HENRY, Catherine RIEU, Christian BASSOT, Xavier CHRIST, Yves LECHEVALLIER, Gérard MORET ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Madame Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir) et Messieurs Jean-François LEMESLE, Denis CELADON, François-Xavier DUPERAT, Christian GUERTON ;

Étaient excusés ou absents: Messieurs Pascal SIMONNOT, Dominique VAYSSE ;

Étaient invités : Madame Annie BURGUET et Messieurs Stéphane BIENVAULT, Alain CHARMEUX, Christophe BAGUET, Yves SALMON ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Maud PERIER, Séverine HUYLEBROECK et Monsieur Romain BION.

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL du 16 OCTOBRE 2014

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :	Monsieur Jacques JOFFROY a été désigné Secrétaire de séance, à l'unanimité
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2014	Voté à l'unanimité
FINANCES <ul style="list-style-type: none"> Présentation d'une Décision Modificative n°2 2014 – Budget principal SMAG Présentation d'une Décision Modificative n°2 2014 – Budget annexe SPANC <ul style="list-style-type: none"> Modification de la régie d'avances - SMAG 	Votées à l'unanimité
PROGRAMME D'INDIVIDUALISATIONS	Voté à l'unanimité
CARROUSEL DES MÉTIERS D'ART ET DE LA CRÉATION - PROPOSITION DE PARTICIPATION FINANCIERE	Voté à l'unanimité
PROGRAMME LEADER <ul style="list-style-type: none"> Proposition de transferts entre les dispositifs de la maquette financière <ul style="list-style-type: none"> Programme d'actions - Triage et stockage des légumes racines Programme d'actions - Fête des Vendanges et de la Gastronomie de Milly-la-Forêt Programme d'actions - Création d'un réseau des circuits courts dans le Gâtinais <ul style="list-style-type: none"> Programme d'actions - Création d'une activité poules pondeuses de plein air 	Votés à l'unanimité
ANIMATIONS – PLANS DE FINANCEMENT 2015 <ul style="list-style-type: none"> Animation de la charte forestière de territoire Animation du plan de développement de massif du canton de la Chapelle-la-reine <ul style="list-style-type: none"> Animation du site Natura 2000 « Haute vallée de l'Essonne » 	Votées à l'unanimité
SPANC PARC <ul style="list-style-type: none"> Sollicitation pour le financement d'un poste d'animation pour le SPANC Parc <ul style="list-style-type: none"> Adhésion au SPANC Parc de la commune de Pringy Études préalables à la réhabilitation groupée d'installations d'assainissement non collectif 	Votées à l'unanimité
COMMANDE PUBLIQUE <ul style="list-style-type: none"> Lancement de marchés – Programme de maîtrise génétique de la poule gâtinaise 	Voté à l'unanimité
RESTRUCTURATION DE LA COMPÉTENCE DE GESTION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET DES ZONES HUMIDES À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE ÉCOLE	Votée à l'unanimité
CONVENTIONS <ul style="list-style-type: none"> Mobilisation du bois en Essonne en partenariat avec le CRPF d'Ile-de-France et du Centre Valorisation du patrimoine naturel et sensibilisation à l'environnement le long de l'aqueduc de la Vanne en partenariat avec Eau de Paris 	Votée à l'unanimité
DEMANDE DE DOMICILIATION DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE LA CRESSICULTURE ESSONNIENNE (ASL)	Votée à l'unanimité

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2014		
Numéro de délibération	Objet	Nomenclature « Actes »
N° 2014-054	FINANCES Présentation d'une Décision Modificative n°2 2014 – Budget principal SMAG	7.1
N° 2014-055	FINANCES Présentation d'une Décision Modificative n°2 2014 – Budget annexe SPANC	7.1
N° 2014-056	FINANCES Modification de la régie d'avances - SMAG	7.1
N° 2014-057	PROGRAMME D'INDIVIDUALISATIONS	7.5
N° 2014-058	CARROUSEL DES MÉTIERS D'ART ET DE LA CRÉATION - PROPOSITION DE PARTICIPATION FINANCIERE	7.6
N° 2014-059	PROGRAMME LEADER Proposition de transferts entre les dispositifs de la maquette financière	7.10
N° 2014-060	PROGRAMME LEADER Programme d'actions - Programme d'actions - Triage et stockage des légumes racines	7.10
N° 2014-061	PROGRAMME LEADER Programme d'actions - Fête des Vendanges et de la Gastronomie de Milly-la-Forêt	7.10
N° 2014-062	PROGRAMME LEADER Programme d'actions - Création d'un réseau des circuits courts dans le Gâtinais	7.10
N° 2014-063	PROGRAMME LEADER Programme d'actions - Création d'une activité poules pondeuses de plein air	7.10
N° 2014-064	ANIMATIONS – PLANS DE FINANCEMENT 2015 Animation de la charte forestière de territoire	8.8
N° 2014-065	ANIMATIONS – PLANS DE FINANCEMENT 2015 Animation du plan de développement de massif du canton de la Chapelle-la-Reine	8.8
N° 2014-066	ANIMATIONS – PLANS DE FINANCEMENT 2015 Animation du site Natura 2000 « Haute vallée de l'Essonne »	8.8
N° 2014-067	SPANC PARC Sollicitation pour le financement d'un poste d'animation pour le SPANC Parc	4.4
N° 2014-068	SPANC PARC ADHÉSION AU SPANC PARC DE LA COMMUNE DE PRINGY	5.2
N° 2014-069	SPANC PARC Études préalables à la réhabilitation groupée d'installations d'assainissement non collectif	8.8
N° 2014-070	COMMANDE PUBLIQUE Lancement de marchés – Programme de maîtrise génétique de la poule gâtinaise	1.1
N° 2014-071	RESTRUCTURATION DE LA COMPÉTENCE DE GESTION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET DES ZONES HUMIDES À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE ÉCOLE	8.8

N° 2014-072	CONVENTIONS Mobilisation du bois en Essonne en partenariat avec le CRPF d'Ile-de-France et du Centre	8.8
N° 2014-073	CONVENTIONS Valorisation du patrimoine naturel et sensibilisation à l'environnement le long de l'aqueduc de la Vanne en partenariat avec Eau de Paris	8.8
N° 2014-074	DEMANDE DE DOMICILIATION DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE LA CRESSICULTURE ESSONNIENNE (ASL)	8.8



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille quatorze, le 16 octobre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Chevannes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le six octobre 2014, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres

EN EXERCICE : 161
PRESENTS : 126
VOTANTS : 120

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Liliane PAYS et Monsieur Jacques PICARD ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Hella KRIBI-ROMDHANE, Roselyne SARKISSIAN et Messieurs Gilles BATAIL, Pierre DUBREUIL, Philippe SAINSAUD ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Claire-Lise CAMPION (pouvoir), Claire ROBILLARD (pouvoir) et Messieurs Guy BONNEAU, Michel BENARD (pouvoir), Jean DEY (pouvoir), Lionel WALKER ;

Étaient excusés ou absents : Madame Caroline PARATRE et Monsieur Jean-François ROBINET ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Gilbert HOURMANT, Françoise LEMER, Philippe GUILLEMET, François-Xavier DUPERAT, Michèle DESCHAMPS, Jean-François PREVOT, Colette GABET, Denis MEUNIER, Catherine BESSOT, Philippe DOUCE, Klaus SCHOPPHOFF, Jean-Luc RICHY, Henri GWOZDZ, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Patrick POCHON, Sébastien DESBOURDES, André MAUTRAIT, Arminda DELOZANNE, Jean-Marie CHARNIER, Béatrice HUMBERT, Bernard MEUNIER (pouvoir), Jack MASSE (pouvoir), Jean-Louis CHANDELLIER, Jean-Claude COCHET, Philippe CHALMETTE, Béatrice GLENNISSON, Delphine BLONDEAU, Maryse GARMARD-PETERS, Bruno LAMY, Gérard LAUNAY, Patrick BERTHELOT, Patrick GRUEL (pouvoir), Olivier LEJEUNE, Jean-Claude SERVIERE, Pierre ALDEGUER, Sandrine JACQUET, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNESE, Jacques JOFFROY, Sébastien LANNEAU, Gaston LUCF-ANTOINETTE, Benoit OUDIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, José GARCIA, Bruno CYPRIEN, Colette MASTRODICASA, Anne-Marie DELALEAU, Elisabeth RAMEAU, Alain RICHARD, Martine BEIGNET, Chantal LE BRET, Jacky CHAVANNEAU, Pascal COURTOIS, Alain ECKMAN, Michel OCTAVE (pouvoir), Franck CHARDON (pouvoir), Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGE, Dominique DARREAU, Françoise MAS, Michel LEPAGE, Michel FROT (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Guy CROSNIER, Henri PERRIN (pouvoir), Pierre BACQUÉ, Jean-Marc LAGARDE (pouvoir), Christophe YPEY, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAIT, Marc BOSCHER, Pascale PETERLONGO, Jean-Paul CAHN, Helen HENDERSON, Martine LE FLOC'H, Jacques NORMAND, Bernadette JOSSE, Alain POURSIN, Eric BEAUJOIS, Pierre-Emmanuel ROTH, Alain CHAMBON, Christian MOREAU, Sandrine MASIN (pouvoir), Patrick PAGÈS, Christian GUERTON, Fabien BIDAULT, Jean-Martial BERTRAND, Domingo SILVEIRA, Marie-Christine FLAMAIN, Karl ECKERT, Jean-Luc BODIN, Sylvain NOYAU, Alain RENAULT, Laurent AVELANGE, Serge MARSON, Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Sylvie CHAPPOT, Bernard MARMIER, Morgane BRIERRE, Michel PALFROY, Jean-Claude DELAUNE, Patrick MAILLARD, Philippe AMBAUD, Bernard LANDOLFI (pouvoir), Alain DUPUYDT, Pierre BOIVIN, Yves BIDART, Gérard ROUX, Philippe DOTHEE, Alain TRUCHON ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames et Messieurs Christian SANDER, Jean-François BRUNELLI, Dany CRIEL, Nadine CHAUVEAU, Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Christèle JEANNOTIN, Julien THEVENET, Agnès BOUTET, Philippe AUBRY, Olivier BRIDOU, Jean-Jacques BASTIEN, Pascal CARTAILLER, Jean-Charles TORTA, Dominique VINCENT, Nadège SERRE, Evelyne CHARDENOUX, Séverine GALIBERT, Marie-Annick PIERE, Hervé FRANEL, Michel DOUNIAMA, Patrice SAINSAUD, Martial VIÉ, Philippe DAMIOT, Luc VAILLANT, Kristel GENTRIC, Catherine MOREAU, Philippe COBESSI, Benoit HENRY, Catherine RIEU, Christian BASSOT, Xavier CHRIST, Yves LECHEVALIER, Gérard MORET ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Madame Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir) et Messieurs Jean-François LEMESLE, Denis CELADON, François-Xavier DUPERAT, Christian GUERTON ;

Étaient excusés ou absents : Messieurs Pascal SIMONNOT, Dominique VAYSSÉ ;

Étaient invités : Madame Annie BURGUET et Messieurs Stéphane BIENVAULT, Alain CHARMEUX, Christophe BAGUET, Yves SALMON ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Maud PERIER, Séverine HUYLEBROECK et Monsieur Romain BION.

OBJET :**FINANCES**

Présentation d'une
Décision Modificative
n°2 2014 – Budget
principal SMAG

Nomenclature ACTES :
7 Finances locales
7.1 Décisions
budgétaires

Transmis au Contrôle de
Légalité le :

20 OCT. 2014

Affichage le :

21 OCT. 2014

FINANCES - Présentation d'une Décision Modificative n°2 2014 – Budget principal SMAG

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
VU l'avis favorable de la Commission administration générale et finances du 2 octobre 2014 ;

Il s'agit notamment de valider plusieurs ajustements de comptes.

DM2 2014 – BUDGET PRINCIPAL SMAG PARC			
Section de fonctionnement			
	Comptes	Montant dépenses	Montants recettes
Energie - électricité	60612	3 000,00 €	
Chauffage urbain	60613	-3 000,00 €	
Fournitures administratives	6064	-1 000,00 €	
Livres, disques, cassettes	6065	1 000,00 €	
Catalogues et imprimés	6236	20 000,00 €	
Publications	6237	-20 900,00 €	
Voyages et déplacements	6251	-2 000,00 €	
Missions	6256	2 000,00 €	
Frais d'actes et de contentieux	6227	500,00 €	
Droits d'enregistrement et de timbre	6354	400,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00 €	0,00 €

Le Président propose aux membres du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver la décision modificative n°2 2014 – Budget principal SMAG.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français approuvent la décision modificative n°2 2014 – Budget principal SMAG, à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20141016-2014-054-DE


Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014

Publication : 20/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation




Président
du Parc naturel régional
du Gâtinais français
BOUSSAINGAULT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille quatorze, le 16 octobre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Chevannes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le six octobre 2014, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres

EN EXERCICE	161
PRESENTS :	126
VOTANTS :	120

OBJET :

FINANCES

Présentation d'une
Décision Modificative
n°2 2014 – Budget
annexe SPANC

Nomenclature ACTES :
7 Finances locales
7.1 Décisions
budgétaires

Transmis au Contrôle de
légalité le :

20 OCT. 2014

Affichage le :

21 OCT. 2014

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Liliane PAYS et Monsieur Jacques PICARD ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Hella KRIBI-ROMDHANE, Roselyne SARKISSIAN et Messieurs Gilles BATTAIL, Pierre DUBREUIL, Philippe SAINARD ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Claire-Lise CAMPION (pouvoir), Claire ROBILLARD (pouvoir) et Messieurs Guy BONNEAU, Michel BENARD (pouvoir), Jean DEY (pouvoir), Lionel WALKER ;

Étaient excusés ou absents : Madame Caroline PARATRE et Monsieur Jean-François ROBINET ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Gilbert HOURMANT, Françoise LEMER, Philippe GUILLEMET, François-Xavier DUPERAT, Michèle DESCHAMPS, Jean-François PREVOT, Colette GABET, Denis MEUNIER, Catherine BESSOT, Philippe DOUCE, Klaus SCHOPPHOFF, Jean-Luc RICHY, Henri GWOZDZ, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Patrick POCHON, Sébastien DESBOURDES, André MAUTRAIT, Arminda DELOZANNE, Jean-Marie CHARNIER, Béatrice HUMBERT, Bernard MEUNIER (pouvoir), Jack MASSE (pouvoir), Jean-Louis CHANDELLIER, Jean-Claude COCHET, Philippe CHALMETTE, Béatrice GLENNISSON, Delphine BLONDEAU, Maryse GALMARD-PETERS, Bruno LAMY, Gérard LAUNAY, Patrick BERTHELOT, Patrick GRUEL (pouvoir), Olivier LEJEUNE, Jean-Claude SERVIERE, Pierre ALDEGUER, Sandrine JACQUET, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNESSE, Jacques JOFFROY, Sébastien LANNEAU, Gaston LUCE-ANTOINETTE, Benoît OUDIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, José GARCIA, Bruno CYPRIEN, Colette MASTRODICASA, Anne-Marie DELALEAU, Elisabeth RAMEAU, Alain RICHARD, Martine BEIGNET, Chantal LE BRET, Jacky CHAVANNEAU, Pascal COURTOIS, Alain EECKMAN, Michel OCTAVE (pouvoir), Franck CHARDON (pouvoir), Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGE, Dominique DARREAU, Françoise MAS, Michel LEPAGE, Michel FROT (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Guy CROSNIER, Henri PERRIN (pouvoir), Pierre BACQUÉ, Jean-Marc LAGARDE (pouvoir), Christophe YPEY, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAIT, Marc BOSCHER, Pascale PETERLONGO, Jean-Paul CAHN, Helen HENDERSON, Martine LE FLOC'H, Jacques NORMAND, Bernadette JOSSE, Alain POURVIN, Eric BEAUJOIS, Pierre-Emmanuel ROTH, Alain CHAMBRON, Christian MOREAU, Sandrine MASIN (pouvoir), Patrick PAGÈS, Christian GUERTON, Fabien BIDAULT, Jean-Marial BERTRAND, Domingo SILVEIRA, Marie-Christine FLAMAIN, Karl ECKERT, Jean-Luc BODIN, Sylvain NOYAU, Alain RENAULT, Laurent AVELANGE, Serge MARSON, Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Sylvie CHAPPOT, Bernard MARMIER, Morgane BRIERRE, Michel PALFROY, Jean-Claude DELAUNE, Patrick MAILLARD, Philippe AMBIAUD, Bernard LANDOLFI (pouvoir), Alain DUPUYDT, Pierre BOIVIN, Yves BIDART, Gérard ROUX, Philippe DOTHEE, Alain TRUCHON ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames et Messieurs Christian SANDER, Jean-François BRUNELLI, Dany CRIEL, Nadine CHAUVEAU, Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Christèle JEANNOTIN, Julien THEVENET, Agnès BOUTET, Philippe AUBRY, Olivier BRIDOU, Jean-Jacques BASTIEN, Pascal CARTAILLER, Jean-Charles TORTA, Dominique VINCENT, Nadège SERRE, Evelyne CHARDENOUX, Séverine GALIBERT, Marie-Annick PIERE, Hervé FRANEL, Michel DOUNIAMA, Patrice SAINARD, Martial VIÉ, Philippe DAMIOT, Luc VAILLANT, Kristel GENTRIC, Catherine MOREAU, Philippe COBESSI, Benoît HENRY, Catherine RIEU, Christian BASSOT, Xavier CHRIST, Yves LECHEVALIER, Gérard MORET ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Madame Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir) et Messieurs Jean-François LEMESLE, Denis CELADON, François-Xavier DUPERAT, Christian GUERTON ;

Étaient excusés ou absents: Messieurs Pascal SIMONNOT, Dominique VAYSSE ;

Étaient invités : Madame Annie BURGUET et Messieurs Stéphane BIENVAULT, Alain CHARMEUX, Christophe BAGUET, Yves SALMON ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Maud PERIER, Séverine HUYLEBROECK et Monsieur Romain BION.

FINANCES - Présentation d'une Décision Modificative n°2 2014 - Budget principal SMAG


VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
VU l'avis favorable de la Commission administration générale et finances du 2 octobre 2014 ;

Il s'agit notamment de valider plusieurs ajustements de comptes.

DM2 2014 - BUDGET ANNEXE SPANC PARC			
Section de fonctionnement			
	Comptes	Montant dépenses	Montants recettes
Sous traitance générale	611	-30 010,00 €	
Titres annulés	673	30 000,00 €	
Charges diverses de gestion courante	658	10,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00 €	0,00 €

Le Président propose aux membres du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver la décision modificative n°2 2014 - Budget annexe SPANC.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français approuvent la décision modificative n°2 2014 - Budget annexe SPANC, à l'unanimité.



Le Président
Jean Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20141016-2014-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014

Publication : 20/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille quatorze, le 16 octobre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Chevannes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le six octobre 2014, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	161
PRESENTS :	126
VOTANTS :	120

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Liliane PAYS et Monsieur Jacques PICARD ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Hella KRIBI-ROMDHANE, Roselyne SARKISSIAN et Messieurs Gilles BATTAIL, Pierre DUBREUIL, Philippe SAINSAUD ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Claire-Lise CAMPION (pouvoir), Claire ROBILLARD (pouvoir) et Messieurs Guy BONNEAU, Michel BÉNARD (pouvoir), Jean DEY (pouvoir), Lionel WALKER ;

Étaient excusés ou absents : Madame Caroline PARATRE et Monsieur Jean-François ROBINET ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Gilbert HOURMANT, Françoise LEMER, Philippe GUILLEMET, François-Xavier DUPERAT, Michèle DESCHAMPS, Jean-François PREVOT, Colette GABET, Denis MEUNIER, Catherine BESSOT, Philippe DOUCE, Klaus SCHOPPHOFF, Jean-Luc RICHY, Henri GWOZDZ, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Patrick POCHON, Sébastien DESBOURDES, André MAUTRAIT, Arminda DELOZANNE, Jean-Marie CHARNIER, Béatrice HUMBERT, Bernard MEUNIER (pouvoir), Jack MASSE (pouvoir), Jean-Louis CHANDELLIER, Jean-Claude COCHET, Philippe CHALMETTE, Béatrice GLENNISSON, Delphine BLONDEAU, Maryse GALMARD-PETERS, Bruno LAMY, Gérard LAUNAY, Patrick BERTHELOT, Patrick GRUEL (pouvoir), Olivier LEJEUNE, Jean-Claude SERVIERE, Pierre ALDEGUER, Sandrine JACQUET, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNESE, Jacques JOFFROY, Sébastien LANNEAU, Gaston LUCE-ANTOINETTE, Benoît OUDIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, José GARCIA, Bruno CYPRIEN, Colette MASTRODICASA, Anne-Marie DELALEAU, Elisabeth RAMEAU, Alain RICHARD, Martine BEIGNET, Chantal LE BRET, Jacky CHAVANNEAU, Pascal COURTOIS, Alain ECKMAN, Michel OCTAVE (pouvoir), Franck CHARDON (pouvoir), Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGE, Dominique DARREAU, Françoise MAS, Michel LEPAGE, Michel FROT (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Guy CROSNIER, Henri PERRIN (pouvoir), Pierre BACQUÉ, Jean-Marc LAGARDE (pouvoir), Christophe YPEY, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAÏT, Marc BOSCHER, Pascale PETERLONGO, Jean-Paul CAHN, Helen HENDERSON, Martine LE FLOC'H, Jacques NORMAND, Bernadette JOSSE, Alain POURSIN, Eric BEAUJOLS, Pierre-Emmanuel ROTH, Alain CHAMBRON, Christian MOREAU, Sandrine MASIN (pouvoir), Patrick PAGÈS, Christian GUERTON, Fabien BIDAULT, Jean-Martial BERTRAND, Domingo SILVEIRA, Marie-Christine FLAMAIN, Karl ECKERT, Jean-Luc BODIN, Sylvain NOYAU, Alain RENAULT, Laurent AVELANGE, Serge MARSON, Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Sylvie CHAPPOT, Bernard MARMIER, Morgane BRIERRE, Michel PALFROY, Jean-Claude DELAUNE, Patrick MAILLARD, Philippe AMBIAUD, Bernard LANDOLFI (pouvoir), Alain DUPUYDT, Pierre BOIVIN, Yves BIDART, Gérard ROUX, Philippe DOTHEE, Alain TRUCHON ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames et Messieurs Christian SANDER, Jean-François BRUNELLI, Dany CRIEL, Nadine CHAUVEAU, Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Christèle JEANNOTIN, Julien THEVENET, Agnès BOUTET, Philippe AUBRY, Olivier BRIDOU, Jean-Jacques BASTIEN, Pascal CARTAILLER, Jean-Charles TORTA, Dominique VINCENT, Nadège SERRE, Evelyne CHARDENOUX, Séverine GALIBERT, Marie-Annick PIERE, Hervé FRANEL, Michel DOUNIAMA, Patrice SAINSAUD, Martial VIÉ, Philippe DAMIOT, Luc VAILLANT, Kristel GENTRIC, Catherine MOREAU, Philippe COBESSI, Benoît HENRY, Catherine RIEU, Christian BASSOT, Xavier CHRIST, Yves LECHEVALLIER, Gérard MORET ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Madame Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir) et Messieurs Jean-François LEMESLE, Denis CELADON, François-Xavier DUPERAT, Christian GUERTON ;

Étaient excusés ou absents: Messieurs Pascal SIMONNOT, Dominique VAYSSE ;

Étaient invités : Madame Annie BURGNET et Messieurs Stéphane BIENVAULT, Alain CHARMEUX, Christophe BAGUET, Yves SALMON ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Maud PERIER, Séverine HUYLEBROECK et Monsieur Romain BION.

OBJET :

FINANCES

Modification de la règle
d'avances - SMAG

Nomenclature ACTES :
7 Finances locales
7.1 Décisions
budgétaires

Transmis au Contrôle de
Légalité le :

20 OCT. 2014

Affichage le :

21 OCT. 2014

FINANCES - Modification de la régie d'avances - SMAG

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;
VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;
VU la décision du 20 mars 2000 du Comité syndical instituant une régie d'avances ;
VU l'avis favorable de la Commission administration générale et finances du 2 octobre 2014 ;

Par décision du 20 mars 2000, une régie d'avances a été mise en place au Parc pour le paiement des menues dépenses.

Considérant la nature des dépenses réglées par la Régie d'avances ;

Il est proposé que la régie d'avances paye également les dépenses suivantes :



6226 « Honoraires »

6227 « Frais d'actes et de contentieux »

6354 « Droits d'enregistrement et de timbre »

Le Président propose aux membres du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver la modification de la régie d'avances.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français approuvent la modification de la régie d'avances, à l'unanimité.


Le Président
M. Jacques BOUSSAINGAULT


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20141016-2014-056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014

Publication : 20/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille quatorze, le 16 octobre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Chevannes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le six octobre 2014, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	161
PRESENTS :	126
VOTANTS :	120

OBJET :
PROGRAMME D'INDIVIDUALISATIONS
<u>Nomenclature ACTES :</u> 7 Finances locales 7.5 Subventions

Transmis au Contrôle de Légalité le :
20 OCT. 2014
Affichage le :
21 OCT. 2014

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Liliane PAYS et Monsieur Jacques PICARD ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Hella KRIBI-ROMDHANE, Roselyne SARKISSIAN et Messieurs Gilles BATAIL, Pierre DUBREUIL, Philippe SAINARD ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Claire-Lise CAMPION (pouvoir), Claire ROBILLARD (pouvoir) et Messieurs Guy BONNEAU, Michel BENARD (pouvoir), Jean DEY (pouvoir), Lionel WALKER ;

Étaient excusés ou absents : Madame Caroline PARATRE et Monsieur Jean-François ROBINET ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Gilbert HOURMANT, Françoise LEMER, Philippe GUILLEMET, François-Xavier DUPERAT, Michèle DESCHAMPS, Jean-François PREVOT, Colette GABET, Denis MEUNIER, Catherine BESSOT, Philippe DOUCE, Klaus SCHOPPHOFF, Jean-Luc RICHY, Henri GWOZDZ, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Patrick POCHON, Sébastien DESBOURDES, André MAUTRAIT, Arminda DELOZANNE, Jean-Marie CHARNIER, Béatrice HUMBERT, Bernard MEUNIER (pouvoir), Jack MASSE (pouvoir), Jean-Louis CHANDELLIER, Jean-Claude COCHET, Philippe CHALMETTE, Béatrice GLENNISSON, Delphine BLONDEAU, Maryse GALMARD-PETERS, Bruno LAMY, Gérard LAUNAY, Patrick BERTHELOT, Patrick GRUEL (pouvoir), Olivier LEJEUNE, Jean-Claude SERVIERE, Pierre ALDEGUER, Sandrine JACQUET, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNESE, Jacques JOFFROY, Sébastien LANNEAU, Gaston LUCE-ANTOINETTE, Benoit OUDIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, José GARCIA, Bruno CYPRIEN, Colette MASTRODICASA, Anne-Marie DELALEAU, Elisabeth RAMEAU, Alain RICHARD, Marlène BEIGNET, Chantal LE BRET, Jacky CHAVANNEAU, Pascal COURTOIS, Alain ECKMAN, Michel OCTAVE (pouvoir), Franck CHARDON (pouvoir), Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGE, Dominique DARREAU, Françoise MAS, Michel LEPAGE, Michel FROT (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Guy CROSNIER, Henri PERRIN (pouvoir), Pierre BACQUÉ, Jean-Marc LAGARDE (pouvoir), Christophe YPEY, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAÏT, Marc BOSCHER, Pascale PETERLONGO, Jean-Paul CAHN, Helen HENDERSON, Marlène LE FLOC'H, Jacques NORMAND, Bernadette JOSSE, Alain POURVIN, Eric BEAUJOLS, Pierre-Emmanuel ROTH, Alain CHAMBRON, Christian MOREAU, Sandrine MASIN (pouvoir), Patrick PAGÈS, Christian GUERTON, Fabien BIDAULT, Jean-Martial BERTRAND, Domingo SILVEIRA, Marie-Christine FLAMAIN, Karl ECKERT, Jean-Luc BODIN, Sylvain NOYAU, Alain RENAULT, Laurent AVELANGE, Serge MARSON, Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Sylvie CHAPPOT, Bernard MARMIER, Morgane BRIERRE, Michel PALFROY, Jean-Claude DELAUNE, Patrick MAILLARD, Philippe AMBIAUD, Bernard LANDOLFI (pouvoir), Alain DUPUYDT, Pierre BOIVIN, Yves BIDART, Gérard ROUX, Philippe DOTHEE, Alain TRUCHON ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames et Messieurs Christian SANDER, Jean-François BRUNELLI, Dany CRIEL, Nadine CHAUVEAU, Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Christèle JEANNOTIN, Julien THEVENET, Agnès BOUTET, Philippe AUBRY, Olivier BRIDOU, Jean-Jacques BASTIEN, Pascal CARTAILLER, Jean-Charles TORTA, Dominique VINCENT, Nadège SERRE, Evelyne CHARDENOUX, Séverine GALIBERT, Marie-Annick PIERE, Hervé FRANEL, Michel DOUNIAMA, Patrice SAINARD, Martial VIÉ, Philippe DAMIOT, Luc VAILLANT, Kristel GENTRIC, Catherine MOREAU, Philippe COBESSI, Benoit HENRY, Catherine RIEU, Christian BASSOT, Xavier CHRIST, Yves LECHEVALLIER, Gérard MORET ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Madame Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir) et Messieurs Jean-François LEMESLE, Denis CELADON, François-Xavier DUPERAT, Christian GUERTON ;

Étaient excusés ou absents : Messieurs Pascal SIMONNOT, Dominique VAYASSE ;

Étaient invités : Madame Annie BURGUET et Messieurs Stéphane BIENVAULT, Alain CHARMEUX, Christophe BAGUET, Yves SALMON ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Maud PERIER, Séverine HUYLEBROECK et Monsieur Romain BION.

PROGRAMME D'INDIVIDUALISATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
 Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
 Vu les statuts du Syndicat ;
 Vu les programmes d'actions des années 2011, 2012, 2013 et 2014 ainsi que les cahiers des charges y afférents ;
 Vu les avis favorables des Commissions concernées ;
 VU l'avis favorable de la Commission administration générale et finances du 2 octobre 2014 ;

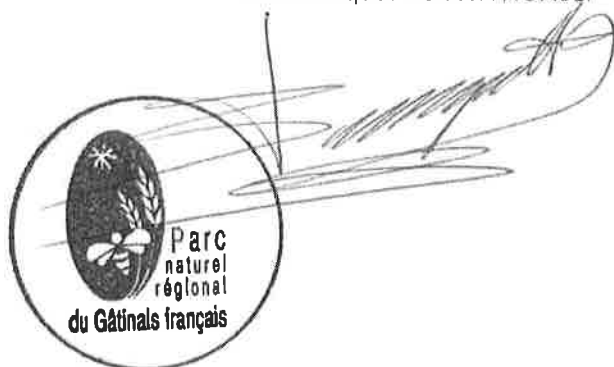
Le Président propose aux membres du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français de valider les demandes de subventions, d'approuver les plans de financement correspondants dans le cadre des opérations individualisées et territorialisées et de l'autoriser à signer les documents s'y rapportant ;

	Objet et bénéficiaire de la Subvention	Montant des dépenses éligibles	Taux	Montant de la subvention
	Communauté de Communes Pays de Bière			
Limiter les nuisances liées aux déchets P4	Enfouissement de 3 conteneurs en apport volontaire au tri-sélectif	37 807,00 €	60%	12 690,45 € (solde disponible)
	Commune de CHAILLY-EN-BIERE			
Maintenir et Développer des activités commerciales et artisanales P14	Aménagement et modernisation d'un nouveau salon de coiffure SARL ELEGANCE - Mme Costa	19 155,72 €	40%	7 662,28 €
	Commune de CHAILLY-EN-BIERE			
Offre de loisirs et de tourisme durable P15 - P16	Création de 3 chambres d'hôtes Mme TRENTESAUX	9 232,92 €	60%	3 281,25 € (plafond)
	Commune d'AMPONVILLE			
Education au territoire P19	Appel à projet pédagogique "jardin au naturel" Ecole élémentaire	200,00 €	-	200,00 € (plafond)
	Commune de la CHAPELLE LA REINE			
	Appel à projet pédagogique "patrimoine géologique" Collège Blanche de Castille	2 000,00 €	-	2 000,00 € (plafond)

Commune de SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY				
Préserver et valoriser les richesses culturelles P 20	Création d'un vitrail	22 503,80 €	80%	18 003,04 €
	Commune de VILLIERS-EN-BIERE			
	Restauration du mobilier de la sacristie de l'église Saint-Eloi	11 107,00 €	60%	6 664,20 €
	Restauration du mur de l'enceinte du parc de la mairie	28 236,50 €	60%	16 941,90 €
	Commune d'ARBONNE-LA-FORET			
6ème festival des Zarmoniques- voix et patrimoine en Gâtinais Association des parents d'élèves	2 000,00 €		1 000,00 €	
TOTAL		132 242,94 €		68 443,12 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français approuvent le programme d'individualisations, à l'unanimité.

Le Président
Jean Jacques BOUSSAINGAULT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20141016-2014-057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014

Publication : 20/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille quatorze, le 16 octobre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Chevannes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le six octobre 2014, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	161
PRESENTS :	126
VOTANTS :	120

OBJET :

CARROUSEL DES MÉTIERS D'ART ET DE LA CRÉATION - PROPOSITION DE PARTICIPATION FINANCIERE

Nomenclature ACTES :
7 Finances locales
7.6 Contributions budgétaires

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Liliane PAYS et Monsieur Jacques PICARD ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Hella KRIBI-ROMDHANE, Roselyne SARKISSIAN et Messieurs Gilles BATAIL, Pierre DUBREUIL, Philippe SAINARD ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Claire-Lise CAMPION (pouvoir), Claire ROBILARD (pouvoir) et Messieurs Guy BONNEAU, Michel BENARD (pouvoir), Jean DEY (pouvoir), Lionel WALKER ;

Étaient excusés ou absents : Madame Caroline PARATRE et Monsieur Jean-François ROBINET ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Gilbert HOURMANT, Françoise LEMER, Philippe GUILLEMET, François-Xavier DUPERAT, Michèle DESCHAMPS, Jean-François PREVOT, Colette GABET, Denis MEUNIER, Catherine BESSOT, Philippe DOUCE, Klaus SCHOPPHOFF, Jean-Luc RICHY, Henri GWOZDI, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Patrick POCHON, Sébastien DESBOURDES, André MAUTRAIT, Arminda DELOZANNE, Jean-Marie CHARNIER, Béatrice HUMBERT, Bernard MEUNIER (pouvoir), Jack MASSE (pouvoir), Jean-Louis CHANDELLIER, Jean-Claude COCHET, Philippe CHALMETTE, Béatrice GLENNISSON, Delphine BLONDEAU, Maryse GALMARD-PETERS, Bruno LAMY, Gérard LAUNAY, Patrick BERTHELOT, Patrick GRUEL (pouvoir), Olivier LEJEUNE, Jean-Claude SERVIERE, Pierre ALDEGUER, Sandrine JACQUET, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNÈSE, Jacques JOFFROY, Sébastien LANNEAU, Gaston LUCE-ANTOINETTE, Benoît OUDIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, José GARCIA, Bruno CYPRIEN, Colette MASTRODICASA, Anne-Marie DELALEAU, Elisabeth RAMEAU, Alain RICHARD, Martine BEIGNET, Chantal LE BRET, Jacky CHAVANNEAU, Pascal COURTOIS, Alain ECKMAN, Michel OCTAVE (pouvoir), Franck CHARDON (pouvoir), Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGE, Dominique DARREAU, Françoise MAS, Michel LEPAGE, Michel FROT (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Guy CROSNIER, Henri PERRIN (pouvoir), Pierre BACQUÉ, Jean-Marc LAGARDE (pouvoir), Christophe YPEY, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAÏ, Marc BOSCHER, Pascale PETERLONGO, Jean-Paul CAHN, Helen HENDERSON, Martine LE FLOC'H, Jacques NORMAND, Bernadette JOSSE, Alain POURVIN, Eric BEAUJOLIS, Pierre-Emmanuel ROTH, Alain CHAMBRON, Christian MOREAU, Sandrine MASIN (pouvoir), Patrick PAGÈS, Christian GUERTON, Fabien BIDAULT, Jean-Martial BERTRAND, Domingo SILVEIRA, Marie-Christine FLAMAIN, Karl ECKERT, Jean-Luc BODIN, Sylvain NOYAU, Alain RENAULT, Laurent AVELANGE, Serge MARSON, Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Sylvie CHAPPOT, Bernard MARMIER, Morgane BRIERRE, Michel PALFROY, Jean-Claude DELAUNE, Patrick MAILLARD, Philippe AMBIAUD, Bernard LANDOLFI (pouvoir), Alain DUPUYDT, Pierre BOIVIN, Yves BIDART, Gérard ROUX, Philippe DOTHEE, Alain TRUCHON ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames et Messieurs Christian SANDER, Jean-François BRUNELLI, Dany CRIEL, Nadine CHAUVEAU, Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Christèle JEANNOTIN, Julien THEVENET, Agnès BOUTET, Philippe AUBRY, Olivier BRIDOU, Jean-Jacques BASTIEN, Pascal CARTAILLER, Jean-Charles TORTA, Dominique VINCENT, Nadège SERRÉ, Evelyne CHARDENOUX, Séverine GAUBERT, Marie-Annick PIERE, Hervé FRANEL, Michel DOUNIAMA, Patrice SAINARD, Martial VIÉ, Philippe DAMIOT, Luc VAILLANT, Kristel GENTRIC, Catherine MOREAU, Philippe COBESSI, Benoît HENRY, Catherine RIEU, Christian BASSOT, Xavier CHRIST, Yves LECHEVALLIER, Gérard MORET ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Madame Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir) et Messieurs Jean-François LEMESLE, Denis CELADON, François-Xavier DUPERAT, Christian GUERTON ;

Étaient excusés ou absents : Messieurs Pascal SIMONNOT, Dominique VAYSSE ;

Étaient invités : Madame Annie BURGUET et Messieurs Stéphane BIENVAULT, Alain CHARMEUX, Christophe BAGUET, Yves SALMON ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Maud PERIER, Séverine HUYLEBROECK et Monsieur Romain BION.

Transmis au Contrôle de
Légalité le :
20 OCT. 2014
Affichage le :
21 OCT. 2014

CARROUSEL DES MÉTIERS D'ART ET DE LA CRÉATION - PROPOSITION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

VU l'avis favorable des Commissions concernées ;

Le Parc accompagne depuis plusieurs années les professionnels des métiers d'art du territoire sur le Carrousel des métiers d'art et de la création sur un stand collectif des Parcs d'Ile-de-France.

Cette opération permet de proposer aux professionnels d'exposer sur le salon dans des conditions financières avantageuses au sein d'un stand collectif.


L'édition aura lieu du 03 au 07 décembre prochain et permettra à 3 entreprises du territoire d'exposer leurs créations.


L'organisateur de l'événement propose un financement réparti entre les exposants, la Région Ile-de-France et les Parcs.

Il est ainsi proposé que le Parc contribue aux frais de participation au salon à hauteur de 500€.

Le Président propose aux membres du Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver cette convention et de l'autoriser à signer les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français approuvent cette convention et autorisent le Président à signer les documents s'y rapportant, à l'unanimité.


Le Président
Jacques BOUSSAINGAULT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20141016-2014-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014

Publication : 20/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille quatorze, le 16 octobre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Chevannes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le six octobre 2014, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres

EN EXERCICE 161
PRESENTS : 126

VOTANTS : 120

OBJET :

PROGRAMME LEADER

Proposition de transferts
entre les dispositifs de la
maquette financière

Nomenclature ACTES :
7 Finances locales
7.10 Divers

Transmis au Contrôle de
Légalité le :

20 OCT. 2014

Affichage le :

21 OCT. 2014

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Liliane PAYS et Monsieur Jacques PICARD ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Hella KRIBI-ROMDHANE, Roselyne SARKISSIAN et Messieurs Gilles BATTAIL, Pierre DUBREUIL, Philippe SAINARD ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Claire-Lise CAMPION (pouvoir), Claire ROBILLARD (pouvoir) et Messieurs Guy BONNEAU, Michel BENARD (pouvoir), Jean DEY (pouvoir), Lionel WALKER ;

Étaient excusés ou absents : Madame Caroline PARATRE et Monsieur Jean-François ROBINET ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Gilbert HOURMANT, Françoise LEMER, Philippe GUILLEMET, François-Xavier DUPERAT, Michèle DESCHAMPS, Jean-François PREVOT, Colette GABET, Denis MEUNIER, Catherine BESSOT, Philippe DOUCE, Klaus SCHOPPHOFF, Jean-Luc RICHY, Henri GWOZDZ, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Patrick POCHON, Sébastien DESBOURDES, André MAUTRAIT, Arminda DELOZANNE, Jean-Marie CHARNIER, Béatrice HUMBERT, Bernard MEUNIER (pouvoir), Jack MASSE (pouvoir), Jean-Louis CHANDELLIER, Jean-Claude COCHET, Philippe CHALMETTE, Béatrice GLENNISSON, Delphine BLONDEAU, Maryse GALMARD-PETERS, Bruno LAMY, Gérard LAUNAY, Patrick BERTHELOT, Patrick GRUEL (pouvoir), Olivier LEJEUNE, Jean-Claude SERVIERE, Pierre ALDEGUER, Sandrine JACQUET, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNESE, Jacques JOFFROY, Sébastien LANNEAU, Gaston LUCE-ANTOINETTE, Benoît OUDIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, José GARCIA, Bruno CYPRIEN, Colette MASTRODICASA, Anne-Marie DELALEAU, Elisabeth RAMEAU, Alain RICHARD, Martine BEIGNET, Chantal LE BRET, Jacky CHAVANNEAU, Pascal COURTOIS, Alain ECKMAN, Michel OCTAVE (pouvoir), Franck CHARDON (pouvoir), Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGE, Dominique DARREAU, Françoise MAS, Michel LEPAGE, Michel FROT (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Guy CROSNIER, Henri PERRIN (pouvoir), Pierre BACQUÉ, Jean-Marc LAGARDE (pouvoir), Christophe YPEY, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAIT, Marc BOSCHER, Pascale PETERLONGO, Jean-Paul CAHN, Helen HENDERSON, Martine LE FLOC'H, Jacques NORMAND, Bernadette JOSSE, Alain POURCIN, Eric BEAUJOIS, Pierre-Emmanuel ROTH, Alain CHAMBRON, Christian MOREAU, Sandrine MASIN (pouvoir), Patrick PAGÈS, Christian GUERTON, Fabien BIDAULT, Jean-Martial BERTRAND, Domingo SILVEIRA, Marie-Christine FLAMAIN, Karl ECKERT, Jean-Luc BODIN, Sylvain NOYAU, Alain RENAULT, Laurent AVELANGE, Serge MARSON, Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Sylvie CHAPPOT, Bernard MARMIER, Morgane BRIERRE, Michel PALFROY, Jean-Claude DELAUNE, Patrick MAILLARD, Philippe AMBIAUD, Bernard LANDOLFI (pouvoir), Alain DUPUYDT, Pierre BOVIN, Yves BIDART, Gérard ROUX, Philippe DOTHEE, Alain TRUCHON ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames et Messieurs Christian SANDER, Jean-François BRUNELLI, Dany CRIEL, Nadine CHAUVEAU, Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Christèle JEANNOTIN, Julien THEVENET, Agnès BOUTET, Philippe AUBRY, Olivier BRIDOU, Jean-Jacques BASTIEN, Pascal CARTAILLER, Jean-Charles TORTA, Dominique VINCENT, Nadège SERRE, Evelyne CHARDENOUX, Séverine GALIBERT, Marie-Annick PIERE, Hervé FRANEL, Michel DOUNIAMA, Patrice SAINARD, Martial VIÉ, Philippe DAMIOT, Luc VAILLANT, Kristel GENTRIC, Catherine MOREAU, Philippe COBESSI, Benoît HENRY, Catherine RIEU, Christian BASSOT, Xavier CHRIST, Yves LECHEVALIER, Gérard MORET ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Madame Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir) et Messieurs Jean-François LEMESLE, Denis CELADON, François-Xavier DUPERAT, Christian GUERTON ;

Étaient excusés ou absents: Messieurs Pascal SIMONNOT, Dominique VAYSSE ;

Étaient invités : Madame Anne BURGUET et Messieurs Stéphane BIENVAULT, Alain CHARMEUX, Christophe BAGUET, Yves SALMON ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Maud PERIER, Séverine HUYLBROECK et Monsieur Romain BION.

PROGRAMME LEADER -Proposition de transferts entre les dispositifs de la maquette financière

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
 VU la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
 VU les statuts du Syndicat ;
 VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
 VU la délibération n°2008-494 du 16 décembre 2008 portant validation de la convention LEADER ;
 VU l'avis favorable des commissions concernées ;

La programmation de dossiers a créé des déficits sur certains dispositifs. La proposition de transferts ci-dessous permet de rééquilibrer la maquette financière.

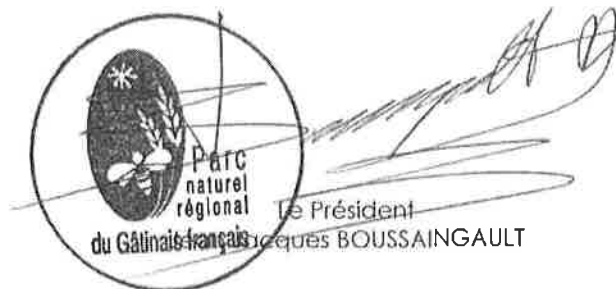
Dispositifs	Débit	Crédit
121 C – Modernisation des exploitations agricoles		24 000 €
311 - Diversification des exploitations agricoles vers des activités non agricoles		32 000 €
313 – Promotion des activités touristiques	40 000 €	
321 – Services de base à la population	68 000 €	
323 D - Conservation et gestion du patrimoine naturel		20 000 €
323 E - Conservation et gestion du patrimoine rural culturel		25 000 €
331 – Formation et information des acteurs économiques		30 000 €
351 - Mesure spéciale Leader	19 000 €	
421 – Coopération	16 000 €	
431 – Animation Leader		12 000 €
TOTAL	143 000 €	143 000 €

La maquette financière élaborée en 2009 ainsi mise à jour est la suivante :


Mesures	Dispositifs	Contreparties publiques					FEADER	TOTAL de la dépense publique
		Région	CG 91	CG 77	Parc	Autres		
411	111 – Formation, Information et diffusion des connaissances auprès des agriculteurs				34 234 €		41 842 €	76 076 €
	121 C – Modernisation des exploitations agricoles	78 556 €			78 556 €		192 026 €	349 138 €
413	311 – Diversification des exploitations agricoles vers des activités non agricoles	19 102 €			19 102 €		46 694 €	84 898 €
	313 – Promotion des activités touristiques	7 672 €	23 016 €		84 594 €	5 432 €	147 539 €	268 253 €
	321 – Services de base à la population				3 204 €	7 743 €	13 420 €	24 367 €
	323 – Conservation et mise en valeur du patrimoine rural		51 422 €	12 466 €	367 084 €	31 815 €	565 702 €	1 028 489 €
	331 – Formation et information des acteurs économiques	6 487 €	16 966 €		69 455 €	31 346 €	151 976 €	276 230 €
	351 – Mesure spéciale Leader		13 397 €		15 715 €		35 582 €	64 694 €
	421 – Coopération	5 533 €			2 828 €	32 682 €	50 163 €	91 206 €
431 – Animation Leader				163 268 €		199 550 €	362 818 €	
	TOTAL	117 350 €	104 801 €	12 466 €	838 040 €	109 018 €	1 444 494 €	2 626 169 €

Le Président propose aux membres du Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français de mettre au vote cette proposition de transferts entre les dispositifs de la maquette financière du Programme Leader.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français approuvent cette proposition de transferts entre les dispositifs de la maquette financière du Programme Leader, à l'unanimité.



Le Président
Jacques BOUSSAINGAULT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20141016-2014-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014

Publication : 20/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille quatorze, le 16 octobre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Chevannes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le six octobre 2014, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	161
PRESENTS :	126
VOTANTS :	120

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Liliane PAYS et Monsieur Jacques PICARD ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Hella KRIBI-ROMDHANE, Roselyne SARKISSIAN et Messieurs Gilles BATTAIL, Pierre DUBREUIL, Philippe SAINARD ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Claire-Lise CAMPION (pouvoir), Claire ROBILLARD (pouvoir) et Messieurs Guy BONNEAU, Michel BENARD (pouvoir), Jean DEY (pouvoir), Lionel WALKER ;

Étaient excusés ou absents : Madame Caroline PARATRE et Monsieur Jean-François ROBINET ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Gilbert HOURMANT, Françoise LEMER, Philippe GUILLEMET, François-Xavier DUPERAT, Michèle DESCHAMPS, Jean-François PREVOT, Colette GABET, Denis MEUNIER, Catherine BESSOT, Philippe DOUCE, Klaus SCHOPPHOFF, Jean-Luc RICHY, Henri GWOZDZ, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Patrick POCHON, Sébastien DESBOURDES, André MAUTRAIT, Arminda DELOZANNE, Jean-Marie CHARNIER, Béatrice HUMBERT, Bernard MEUNIER (pouvoir), Jack MASSE (pouvoir), Jean-Louis CHANDELLIER, Jean-Claude COCHET, Philippe CHALMETTE, Béatrice GLENNISSON, Delphine BLONDEAU, Maryse GALMARD-PETERS, Bruno LAMY, Gérard LAUNAY, Patrick BERTHELOT, Patrick GRUEL (pouvoir), Olivier LEJEUNE, Jean-Claude SERVIERE, Pierre ALDEGUER, Sandrine JACQUET, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNESSE, Jacques JOFFROY, Sébastien LANNEAU, Gaston LUCE-ANTOINETTE, Benoît OUDIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, José GARCIA, Bruno CYPRIEN, Colette MASTRODICASA, Anne-Marie DELALEAU, Elisabeth RAMEAU, Alain RICHARD, Martine BEIGNET, Chantal LE BRET, Jacky CHAVANNEAU, Pascal COURTOIS, Alain ECKMAN, Michel OCTAVE (pouvoir), Franck CHARDON (pouvoir), Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGE, Dominique DARREAU, Françoise MAS, Michel LEPAGE, Michel FROT (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Guy CROSNIER, Henri PERRIN (pouvoir), Pierre BACQUÉ, Jean-Marc LAGARDE (pouvoir), Christophe YPEY, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAIT, Marc BOSCHER, Pascale PETERLONGO, Jean-Paul CAHN, Helen HENDERSON, Martine LE FLOC'H, Jacques NORMAND, Bernadette JOSSE, Alain POURSIN, Eric BEAUJOIS, Pierre-Emmanuel ROTH, Alain CHAMBRON, Christian MOREAU, Sandrine MASIN (pouvoir), Patrick PAGÈS, Christian GUERTON, Fabien BIDAULT, Jean-Martial BERTRAND, Domingo SILVEIRA, Marie-Christine FLAMAIN, Karl ECKERT, Jean-Luc BODIN, Sylvain NOYAU, Alain RENAULT, Laurent AVELANGE, Serge MARSON, Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Sylvie CHAPPOT, Bernard MARMIER, Margane BRIERRE, Michel PALFROY, Jean-Claude DELAUNE, Patrick MAILLARD, Philippe AMBIAUD, Bernard LANDOLFI (pouvoir), Alain DUPUYDT, Pierre BOIVIN, Yves BIDART, Gérard ROUX, Philippe DOTHEE, Alain TRUCHON ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames et Messieurs Christian SANDER, Jean-François BRUNELLI, Dany CRIEL, Nadine CHAUVEAU, Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Christèle JEANNOTIN, Julien THEVENET, Agnès BOUTET, Philippe AUBRY, Olivier BRIDOU, Jean-Jacques BASTIEN, Pascal CARTAILLER, Jean-Charles TORTA, Dominique VINCENT, Nadège SERRE, Evelyne CHARDENOUX, Séverine GALIBERT, Marie-Annick PIERE, Hervé FRANEL, Michel DOUNIAMA, Patrice SAINARD, Martial VIÉ, Philippe DAMIOT, Luc VAILLANT, Kristel GENTRIC, Catherine MOREAU, Philippe COBESSI, Benoît HENRY, Catherine RIEU, Christian BASSOT, Xavier CHRIST, Yves LECHEVALIER, Gérard MORET ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Madame Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir) et Messieurs Jean-François LEMESLE, Denis CELADON, François-Xavier DUPERAT, Christian GUERTON ;

Étaient excusés ou absents: Messieurs Pascal SIMONNOT, Dominique VAYSSE ;

Étaient invités : Madame Annie BURGUET et Messieurs Stéphane BIENVAULT, Alain CHARMEUX, Christophe BAGUET, Yves SALMON ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Maud PERIER, Séverine HUYLEBROECK et Monsieur Romain BION.

OBJET :

PROGRAMME LEADER

Programme d'actions

Triage et stockage des légumes racines

Nomenclature ACTES :
7 Finances locales
7.10 Divers

Transmis au Contrôle de
Légalité le :

20 OCT. 2014

Affichage le :

21 OCT. 2014

PROGRAMME LEADER - Programme d'actions - Triage et stockage des légumes racines

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
VU la délibération n°2008-494 du 16 décembre 2008 portant validation de la convention LEADER ;
VU l'avis favorable des commissions concernées ;

Nom du maître d'ouvrage : SCEA du Sequoia

Nature du maître d'ouvrage : Exploitant agricole

Localisation du projet : Bouville

Dispositif du document de programmation du GAL concerné : 411-121C : Diversification des exploitations agricoles

Résumé du projet :

La SCEA du Sequoia développe actuellement la vente directe des légumes produits sur l'exploitation. Elle souhaite investir dans du matériel nécessaire au stockage des légumes racines. Un second dossier sera déposé en novembre afin de permettre une subvention portant sur un ensacheur et un distributeur automatique de légumes afin de développer la vente en circuit court.

Plan de financement :

Financiers publics sollicités	Montant en €
Conseil régional - Prevoir (18 %)	8 452.80 €
FEADER (22 %)	10 331.20 €
Sous total financeurs publics (40%)	18 784.00 €
Autofinancement maître d'ouvrage privé (60 %)	28 176.00 €
Coût total du projet HT	46 960.00 €

Les pourcentages sont arrondis. Les montants sont donnés à titre indicatif et pourront faire l'objet de modification suite à l'instruction réglementaire en cours.

Calendrier d'exécution du projet : Octobre 2014 – mars 2015

Le Président propose aux membres du Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français de mettre au vote ce dossier ainsi que son plan de financement, sous réserve de l'instruction réglementaire du dossier par les services de l'État.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français approuvent ce dossier ainsi que son plan de financement, sous réserve de l'instruction réglementaire du dossier par les services de l'État, à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

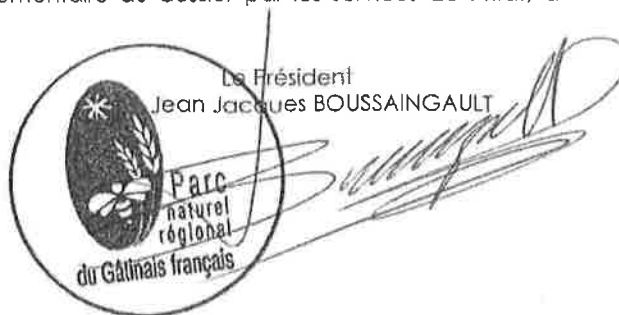
091-259102564-20141016-2014-060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014

Publication : 20/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille quatorze, le 16 octobre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Chevannes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le six octobre 2014, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	161
PRESENTS :	126
VOTANTS :	120

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Liliane PAYS et Monsieur Jacques PICARD ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Hella KRIBI-ROMDHANE, Roselyne SARKISSIAN et Messieurs Gilles BATAIL, Pierre DUBREUIL, Philippe SAINARD ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Claire-Lise CAMPION (pouvoir), Claire ROBILLARD (pouvoir) et Messieurs Guy BONNEAU, Michel BENARD (pouvoir), Jean DEY (pouvoir), Lionel WALKER ;

Étaient excusés ou absents : Madame Caroline PARATRE et Monsieur Jean-François ROBINET ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Gilbert HOURMANT, Françoise LEMER, Philippe GUILLEMET, François-Xavier DUPERAT, Michèle DESCHAMPS, Jean-François PREVOT, Colette GABET, Denis MEUNIER, Catherine BESSOT, Philippe DOUCE, Klaus SCHOPPHOFF, Jean-Luc RICHY, Henri GWOZDZ, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Patrick POCHON, Sébastien DESBOURDES, André MAUTRAIT, Arminda DELOZANNE, Jean-Marie CHARNIER, Béatrice HUMBERT, Bernard MEUNIER (pouvoir), Jack MASSE (pouvoir), Jean-Louis CHANDELLIER, Jean-Claude COCHET, Philippe CHALMETTE, Béatrice GLENNISSON, Delphine BLONDEAU, Maryse GALMARD-PETERS, Bruno LAMY, Gérard LAUNAY, Patrick BERTHELOT, Patrick GRUEL (pouvoir), Olivier LEJEUNE, Jean-Claude SERVIERE, Pierre ALDEGUER, Sandrine JACQUET, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNESSE, Jacques JOFFROY, Sébastien LANNEAU, Gaston LUCE-ANTOINETTE, Benoît OUDIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, José GARCIA, Bruno CYPRIEN, Colette MASTRODICASA, Anne-Marie DELALEAU, Elisabeth RAMEAU, Alain RICHARD, Martine BEIGNET, Chantal LE BRET, Jacky CHAVANNEAU, Pascal COURTOIS, Alain EECKMAN, Michel OCTAVE (pouvoir), Franck CHARDON (pouvoir), Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGE, Dominique DARREAU, Françoise MAS, Michel LEPAGE, Michel FROT (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Guy CROSNIER, Henri PERRIN (pouvoir), Pierre BACQUÉ, Jean-Marc LAGARDE (pouvoir), Christophe YPEY, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAÏT, Marc BOSCHER, Pascale PETERLONGO, Jean-Paul CAHN, Helen HENDERSON, Martine LE FLOC'H, Jacques NORMAND, Bernadette JOSSE, Alain POURVIN, Eric BEAUJOIS, Pierre-Emmanuel ROTH, Alain CHAMBRON, Christian MOREAU, Sandrine MASIN (pouvoir), Patrick PAGÈS, Christian GUERTON, Fabien BIDAULT, Jean-Martial BERTRAND, Domingo SILVEIRA, Marie-Christine FLAMAIN, Karl ECKERT, Jean-Luc BODIN, Sylvain NOYAU, Alain RENAULT, Laurent AVELANGE, Serge MARSON, Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Sylvie CHAPPOT, Bernard MARMIER, Morgane BRIERRE, Michel PALFROY, Jean-Claude DELAUNE, Patrick MAILLARD, Philippe AMBIAUD, Bernard LANDOLFI (pouvoir), Alain DUPUYDT, Pierre BOIVIN, Yves BIDART, Gérard ROUX, Philippe DOTHEE, Alain TRUCHON ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames et Messieurs Christian SANDER, Jean-François BRUNELLI, Dany CRIEL, Nadine CHAUVEAU, Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Christèle JEANNOTIN, Julien THEVENET, Agnès BOUTET, Philippe AUBRY, Olivier BRIDOU, Jean-Jacques BASTIEN, Pascal CARTAILLER, Jean-Charles TORTA, Dominique VINCÈNT, Nadège SERRE, Evelyne CHARDENOUX, Séverine GALIBERT, Marie-Annick PIERE, Hervé FRANEL, Michel DOUNIAMA, Patrice SAINARD, Martial VIÉ, Philippe DAMIOT, Luc VAILLANT, Kristel GENTRIC, Catherine MOREAU, Philippe COBESSI, Benoît HENRY, Catherine RIEU, Christian BASSOT, Xavier CHRIST, Yves LECHEVALLIER, Gérard MORET ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Madame Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir) et Messieurs Jean-François LEMESLE, Denis CELADON, François-Xavier DUPERAT, Christian GUERTON ;

Étaient excusés ou absents : Messieurs Pascal SIMONNOT, Dominique VAYSSE ;

Étaient invités : Madame Annie BURGUET et Messieurs Stéphane BIENVAULT, Alain CHARMEUX, Christophe BAGUET, Yves SALMON ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Maud PERIER, Séverine HUYLEBROECK et Monsieur Romain BION.

OBJET :

PROGRAMME LEADER

Programme d'actions

Fête des Vendanges et de la Gastronomie de Milly-la-Forêt

Nomenclature ACTES :
7 Finances locales
7.10 Divers

Transmis au Contrôle de
Légalité le :

20 OCT. 2014

Affichage le :

21 OCT. 2014

**PROGRAMME LEADER - Programme d'actions - Fête des Vendanges et de la Gastronomie de
Milly-la-Forêt**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
VU la délibération n°2008-494 du 16 décembre 2008 portant validation de la convention LEADER ;
VU l'avis favorable des commissions concernées ;

Nom du maître d'ouvrage : Office de Tourisme de Milly-la-Forêt

Nature du maître d'ouvrage : Association

Localisation du projet : Milly-la-Forêt

Dispositif du document de programmation du GAL concerné : 413 – 323 E : Conservation et gestion du patrimoine rural culturel.

Résumé du projet :

La Fête des vendanges et de la gastronomie aura lieu le dimanche 19 octobre 2014 à Milly-la-Forêt. Un marché de producteurs et artisans des métiers de bouche et des animations gratuites (calèche, atelier œnologique) seront proposés au public. La subvention porte sur le financement des animations.

Plan de financement :

Financiers publics sollicités	Montant en €
FEADER (55 %)	2 213.70 €
Autofinancement maître d'ouvrage (45 %)	1 811.21 €
Coût total du projet HT	4 024.91 €

Les pourcentages sont arrondis. Les montants sont donnés à titre indicatif et pourront faire l'objet de modification suite à l'instruction réglementaire en cours.

Calendrier d'exécution du projet : Octobre 2014

Le Président propose aux membres du Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français de mettre au vote ce dossier ainsi que son plan de financement, sous réserve de l'instruction réglementaire du dossier par les services de l'État.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français approuvent ce dossier ainsi que son plan de financement, sous réserve de l'instruction réglementaire du dossier par les services de l'État, à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20141016-2014-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014

Publication : 20/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Le Président
Jean Jacques BOUSSAINGAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille quatorze, le 16 octobre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Chevannes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le six octobre 2014, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	161
PRESENTS :	126
VOTANTS :	120

OBJET :

PROGRAMME LEADER

Programme d'actions

Création d'un réseau des circuits courts dans le Gâtinais

Nomenclature ACTES :
7 Finances locales
10 Divers

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Liliane PAYS et Monsieur Jacques PICARD ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Hella KRIBI-ROMDHANE, Roselyne SARKISSIAN et Messieurs Gilles BATAIL, Pierre DUBREUIL, Philippe SAINARD ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Claire-Lise CAMPION (pouvoir), Claire ROBILLARD (pouvoir) et Messieurs Guy BONNEAU, Michel BENARD (pouvoir), Jean DEY (pouvoir), Lionel WALKER ;

Étaient excusés ou absents : Madame Caroline PARATRE et Monsieur Jean-François ROBINET ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Gilbert HOURMANT, Françoise LEMER, Philippe GUILLEMET, François-Xavier DUPERAT, Michèle DESCHAMPS, Jean-François PREVOT, Colette GABET, Denis MEUNIER, Catherine BESSOT, Philippe DOUCE, Klaus SCHOPPHOFF, Jean-Luc RICHY, Henri GWOZDZ, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Patrick POCHON, Sébastien DESBOURDES, André MAUTRAIT, Arminda DELOZANNE, Jean-Marie CHARNIER, Béatrice HUMBERT, Bernard MEUNIER (pouvoir), Jack MASSE (pouvoir), Jean-Louis CHANDELLIER, Jean-Claude COCHET, Philippe CHALMETTE, Béatrice GLENNISSON, Delphine BLONDEAU, Maryse GALMARD-PETERS, Bruno LAMY, Gérard LAUNAY, Patrick BERTHELOT, Patrick GRUEL (pouvoir), Olivier LEJEUNE, Jean-Claude SERVIERE, Pierre ALDEGUER, Sandrine JACQUET, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNESSE, Jacques JOFFROY, Sébastien LANNEAU, Gaston LUCE-ANTOINETTE, Benoît OUDIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, José GARCIA, Bruno CYPRIEN, Colette MASTRODICASA, Anne-Marie DELALEAU, Elisabeth RAMEAU, Alain RICHARD, Martine BEIGNET, Chantal LE BRET, Jacky CHAVANNEAU, Pascal COURTOIS, Alain ECKMAN, Michel OCTAVE (pouvoir), Franck CHARDON (pouvoir), Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGE, Dominique DARREAU, Françoise MAS, Michel LEPAGE, Michel FROT (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Guy CROSNIER, Henri PERRIN (pouvoir), Pierre BACQUÉ, Jean-Marc LAGARDE (pouvoir), Christophe YPEY, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAÏT, Marc BOSCHER, Pascale PETERLONGO, Jean-Paul CAHN, Helen HENDERSON, Marlène LE FLOC'H, Jacques NORMAND, Bernadette JOSSE, Alain POURSIN, Eric BEAUJOIS, Pierre-Emmanuel ROTH, Alain CHAMBRON, Christian MOREAU, Sandrine MASIN (pouvoir), Patrick PAGÈS, Christian GUERTON, Fabien BIDAULT, Jean-Martial BERTRAND, Domingo SILVEIRA, Marie-Christine FLAMAIN, Karl ECKERT, Jean-Luc BODIN, Sylvain NOYAU, Alain RENAULT, Laurent AVELANGE, Serge MARSON, Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Sylvie CHAPPOT, Bernard MARMIER, Morgane BRIERRE, Michel PAIFROY, Jean-Claude DELAUNE, Patrick MAILLARD, Philippe AMBLAUD, Bernard LANDOLFI (pouvoir), Alain DUPUYDT, Pierre BOVIN, Yves BIDART, Gérard ROUX, Philippe DOTHÉE, Alain TRUCHON ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames et Messieurs Christian SANDER, Jean-François BRUNELLI, Dany CRIEL, Nadine CHAUVEAU, Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Christèle JEANNOTIN, Julien THEVENET, Agnès BOUTET, Philippe AUBRY, Olivier BRIDOU, Jean-Jacques BASTIEN, Pascal CARTAILLER, Jean-Charles TORTA, Dominique VINCENT, Nadège SERRE, Evelyne CHARDENOUX, Séverine GALIBERT, Marie-Annick PIERE, Hervé FRANEL, Michel DOUNIAMA, Patrice SAINARD, Martial VIÉ, Philippe DAMIOT, Luc VAILLANT, Kristel GENTRIC, Catherine MOREAU, Philippe COBESSI, Benoît HENRY, Catherine RIEU, Christian BASSOT, Xavier CHRIST, Yves LECHEVALLIER, Gérard MORET ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Madame Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir) et Messieurs Jean-François LEMESLE, Denis CELADON, François-Xavier DUPERAT, Christian GUERTON ;

Étaient excusés ou absents: Messieurs Pascal SIMONNOT, Dominique VAYSSE ;

Étaient invités : Madame Annie BURGUET et Messieurs Stéphane BIENVAULT, Alain CHARMEUX, Christophe BAGUET, Yves SALMON ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Maud PERIER, Séverine HUYLEBROECK et Monsieur Romain BION.

Transmis au Contrôle de
légalité le :
20 OCT. 2014
Affichage le :
21 OCT. 2014

PROGRAMME LEADER - Programme d'actions - Création d'un réseau des circuits courts dans le Gâtinais

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
VU la délibération n°2008-494 du 16 décembre 2008 portant validation de la convention LEADER ;
VU l'avis favorable des commissions concernées ;

Nom du maître d'ouvrage : Les explorateurs du Gâtinais

Nature du maître d'ouvrage : Association

Localisation du projet : GAL – Fleury-en-Bière

Dispositif du document de programmation du GAL concerné : 413 – 321 ; Services de base pour l'économie et la population rurale

Résumé du projet :

Les opérateurs des circuits courts sont nombreux et les producteurs très sollicités. La création d'un réseau des initiatives en circuit court dans le Gâtinais a pour but de regrouper ces acteurs au sein d'une même association pour échanger et mutualiser afin de permettre aux initiatives de continuer à se développer.

Les phases du projet sont les suivantes :

- Constitution d'un comité de pilotage
- Rencontre avec les différents opérateurs, adhésion au réseau
- Etat des lieux et feuille de route
- Etablissement de projets communs.

Plan de financement :

Financeurs publics sollicités	Montant en €
Conseil régional (39 %)	8 500.00 €
FEADER (47.5 %)	10 388.88 €
Sous total financeurs publics (86.5 %)	18 888.88 €
Autofinancement maître d'ouvrage privé (13.5 %)	2 940.21 €
Coût total du projet TTC	21 829.09 €

Les pourcentages sont arrondis. Les montants sont donnés à titre indicatif et pourront faire l'objet de modification suite à l'instruction réglementaire en cours.

Calendrier d'exécution du projet : novembre 2014 – mai 2015

Le Président propose aux membres du Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français de mettre au vote ce dossier ainsi que son plan de financement, sous réserve de l'instruction réglementaire du dossier par les services de l'État.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français approuvent ce dossier ainsi que son plan de financement, sous réserve de l'instruction réglementaire du dossier par les services de l'État, à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

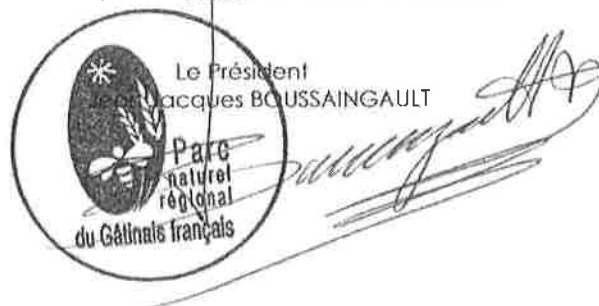
091-259102564-20141016-2014-062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014

Publication : 20/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille quatorze, le 16 octobre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Chevannes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le six octobre 2014, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	161
PRESENTS :	126
VOTANTS :	120

COLLEGE DE LA REGION
Étaient présents ou représentés : Madame Liliane PAYS et Monsieur Jacques PICARD ;
Étaient excusés ou absents : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Hella KRIBI-ROMDHANE, Roselyne SARKISSIAN et Messieurs Gilles BATAILL, Pierre DUBREUIL, Philippe SAINSAUD ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS
Étaient présents ou représentés : Mesdames Claire-Lise CAMPION (pouvoir), Claire ROBILLARD (pouvoir) et Messieurs Guy BONNEAU, Michel BENARD (pouvoir), Jean DEY (pouvoir), Lionel WALKER ;
Étaient excusés ou absents : Madame Caroline PARATRE et Monsieur Jean-François ROBINET ;

COLLEGE DES COMMUNES

OBJET :

PROGRAMME LEADER

Programme d'actions

Création d'une activité poules pondeuses de plein air

Nomenclature ACTES :
 7 Finances locales
 7.10 Divers

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Gilbert HOURMANT, Françoise LEMER, Philippe GUILLEMET, François-Xavier DUPERAT, Michèle DESCHAMPS, Jean-François PREVOT, Colette GABET, Denis MEUNIER, Catherine BESSOT, Philippe DOUCE, Klaus SCHOPPHOFF, Jean-Luc RICHY, Henri GWOZDZ, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Patrick POCHON, Sébastien DESBOURDES, André MAUTRAIT, Arminde DELOZANNE, Jean-Marie CHARNIER, Béatrice HUMBERT, Bernard MEUNIER (pouvoir), Jack MASSE (pouvoir), Jean-Louis CHANDELLIER, Jean-Claude COCHET, Philippe CHALMETTE, Béatrice GLENNISSON, Delphine BLONDEAU, Maryse GALMARD-PETERS, Bruno LAMY, Gérard LAUNAY, Patrick BERTHELOT, Patrick GRUEL (pouvoir), Olivier LEJEUNE, Jean-Claude SERVIERE, Pierre ALDEGUER, Sandrine JACQUET, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNENESE, Jacques JOFFROY, Sébastien LANNEAU, Gaston LUCE-ANTOINETTE, Benoît OUDIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, José GARCIA, Bruno CYPRIEN, Colette MASTRODICASA, Anne-Marie DELALEAU, Elisabeth RAMEAU, Alain RICHARD, Martine BEIGNET, Chantal LE BRET, Jacky CHAYANNEAU, Pascal COURTOIS, Alain ECKMAN, Michel OCTAVE (pouvoir), Franck CHARDON (pouvoir), Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGE, Dominique DARREAU, Françoise MAS, Michel LEPAGE, Michel FROT (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Guy CROSNIER, Henri PERRIN (pouvoir), Pierre BACQUÉ, Jean-Marc LAGARDE (pouvoir), Christophe YPEY, Laurent DIICRUIT, Bernard LACHENAÏT, Marc BOSCHER, Pascale PETERLONGO, Jean-Paul CAHN, Helen HENDERSON, Martine LE FLOC'H, Jacques NORMAND, Bernadette JOSSE, Alain POURSIN, Eric BEAUJOIS, Pierre-Ermonuel ROTH, Alain CHAMBRON, Christian MOREAU, Sandrine MASIN (pouvoir), Patrick PAGÈS, Christian GUERTON, Fabien BIDAULT, Jean-Martial BERTRAND, Domingo SILVEIRA, Marie-Christine FLAMAIN, Karl ECKERT, Jean-Luc BODIN, Sylvain NOYAU, Alain RENAULT, Laurent AVELANGE, Serge MARSON, Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Sylvie CHAPPOT, Bernard MARMIER, Morgane BRIERRE, Michel PALFROY, Jean-Claude DELAUNE, Patrick MAILLARD, Philippe AMBIAUD, Bernard LANDOLFI (pouvoir), Alain DUPUYDT, Pierre BOIVIN, Yves BIDART, Gérard ROUX, Philippe DOTHEE, Alain TRUCHON ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames et Messieurs Christian SANDER, Jean-François BRUNELLI, Dany CRIEL, Nadine CHAUVEAU, Françoise CHANCELER, Christian DENIS, Christèle JEANNOTIN, Julien THEVENET, Agnès BOUTIET, Philippe AUBRY, Olivier BRIDOU, Jean-Jacques BASTIEN, Pascal CARTAILLER, Jean-Charles TORTA, Dominique VINCENT, Nadège SERRE, Evelyne CHARDENOUX, Séverine GALIBERT, Marie-Annick PIERE, Hervé FRANEL, Michel DOUNIAMA, Patrice SAINSAUD, Martial VIÉ, Philippe DAMIOT, Luc VAILLANT, Kristel GENTRIC, Catherine MOREAU, Philippe COBESSI, Benoît HENRY, Catherine RIEU, Christian BASSOT, Xavier CHRIST, Yves LECHEVALLIER, Gérard MORET ;

COLLEGE DES EPCI
Étaient présents ou représentés : Madame Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir) et Messieurs Jean-François LEMESLE, Denis CELADON, François-Xavier DUPERAT, Christian GUERTON ;
Étaient excusés ou absents: Messieurs Pascal SIMONNOT, Dominique VAYSSE ;

Étaient invités : Madame Annie BURGUET et Messieurs Stéphane BIENVAULT, Alain CHARMEUX, Christophe BAGUET, Yves SALMON ;

EQUIPE DU PARC
Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Maud PERIER, Séverine HUYLEBROECK et Monsieur Romain BION.

Transmis au Contrôle de
 Légalité le :

20 OCT. 2014

Affichage le :

21 OCT. 2014

PROGRAMME LEADER - Programme d'actions - Création d'un réseau des circuits courts dans le Gâtinais

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
VU la délibération n°2008-494 du 16 décembre 2008 portant validation de la convention LEADER ;
VU l'avis favorable des commissions concernées ;

Nom du maître d'ouvrage : EARL Fabien Pigeon

Nature du maître d'ouvrage : Exploitant agricole

Localisation du projet : Chauffour-lès-Etrechy

Dispositifs du document de programmation du GAL concerné : 411-121C : Diversification des exploitations agricoles et 311 – Diversification vers des activités non agricoles.

Résumé du projet :

En vue de l'installation de Madame Pigeon sur l'exploitation céréalière, ces agriculteurs vont mettre en place un élevage de poules pondeuses de plein air dont les œufs seront commercialisés en vente directe.

Calendrier d'exécution du projet : Octobre 2014 – mars 2015

Plan de financement :

1. Investissements liés à la production

Les dépenses présentées ici comprennent la création des bâtiments d'élevage, de leur équipement et des parcours de plein air.

Financeurs publics sollicités	Montant en €
Conseil régional - Prevair (30 %)	26 955.79 €
FEADER (10 %)	8 985.26 €
Sous total financeurs publics (40%)	35 941.05 €
Autofinancement maître d'ouvrage privé (60 %)	53 911.58 €
Coût total du projet HT	89 852.63 €

Les pourcentages sont arrondis. Les montants sont donnés à titre indicatif et pourront faire l'objet de modification suite à l'instruction réglementaire en cours.

2. Investissements liés à la commercialisation


Les dépenses présentées ici comprennent l'équipement pour la vente directe (marché, vente à la ferme, distributeur automatique) et la création d'un plan et de supports de communication.

Financeurs publics sollicités	Montant en €
Conseil régional - Prevair (20.25 %)	8 902.76 €
FEADER (24.75 %)	10 881.14 €
Sous total financeurs publics (45%)	19 783.90 €
Autofinancement maître d'ouvrage privé (55 %)	24 180.33 €
Coût total du projet HT	43 964.23 €

Les pourcentages sont arrondis. Les montants sont donnés à titre indicatif et pourront faire l'objet de modification suite à l'instruction réglementaire en cours.

Le Président propose aux membres du Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français de mettre au vote ce dossier ainsi que son plan de financement, sous réserve de l'instruction réglementaire du dossier par les services de l'État.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français approuvent ce dossier ainsi que son plan de financement, sous réserve de l'instruction réglementaire du dossier par les services de l'État, à l'unanimité.



Le Président
Jean Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20141016-2014-063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014

Publication : 20/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille quatorze, le 16 octobre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Chevannes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le six octobre 2014, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	161
PRESENTS :	126
VOTANTS :	120

OBJET :

**ANIMATIONS –
PLANS DE FINANCEMENT
2015**

**Animation de la charte
forestière de territoire**

Nomenclature ACTES :
8 Domaine de
compétence par
thème
8.8 Environnement

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Liliane PAYS et Monsieur Jacques PICARD ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Hella KRIBI-ROMDHANE, Roselyne SARKISSIAN et Messieurs Gilles BATAIL, Pierre DUBREUIL, Philippe SAINARD ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Claire-Lise CAMPION (pouvoir), Claire ROBILLARD (pouvoir) et Messieurs Guy BONNEAU, Michel BENARD (pouvoir), Jean DEY (pouvoir), Lionel WALKER ;

Étaient excusés ou absents : Madame Caroline PARATRE et Monsieur Jean-François ROBINET ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Gilbert HOURMANT, Françoise LEMER, Philippe GUILLEMET, François-Xavier DUPERAT, Michèle DESCHAMPS, Jean-François PREVOT, Colette GABET, Denis MEUNIER, Catherine BESSOT, Philippe DOUCE, Klaus SCHOPPHOFF, Jean-Luc RICHY, Henri GWOZDZ, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Patrick POCHON, Sébastien DESBOURDES, André MAUTRAIT, Arminda DELOZANNE, Jean-Marie CHARNIER, Béatrice HUMBERT, Bernard MEUNIER (pouvoir), Jack MASSE (pouvoir), Jean-Louis CHANDELLIER, Jean-Claude COCHET, Philippe CHALMETTE, Béatrice GLENNISSON, Delphine BLONDEAU, Maryse GALMARD-PETERS, Bruno LAMY, Gérard LAUNAY, Patrick BERTHELOT, Patrick GRUEL (pouvoir), Olivier LEJEUNE, Jean-Claude SERVIERE, Pierre ALDEGUER, Sandrine JACQUET, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNSE, Jacques JOFFROY, Sébastien L'ANNEAU, Gaston LUCE-ANTOINETTE, Benoit OUDIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, José GARCIA, Bruno CYPRIEN, Colette MASTRODICASA, Anne-Marie DELALEAU, Elisabeth RAMEAU, Alain RICHARD, Martine BEIGNET, Chantal LE BRET, Jacky CHAVANNEAU, Pascal COURTOIS, Alain ECKMAN, Michel OCTAVE (pouvoir), Franck CHARDON (pouvoir), Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGE, Dominique DARREAU, Françoise MAS, Michel LEPAGE, Michel FROT (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Guy CROSNIER, Henri PERRIN (pouvoir), Pierre BACQUÉ, Jean-Marc LAGARDE (pouvoir), Christophe YPEY, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAT, Marc BOSCHER, Pascale PETERLONGO, Jean-Paul CAHN, Helen HENDERSON, Martine LE FLOC'H, Jacques NORMAND, Bernadette JOSSE, Alain POURSIN, Eric BEAUJOIS, Pierre-Emmanuel ROTH, Alain CHAMBRON, Christian MOREAU, Sandrine MASIN (pouvoir), Patrick PAGÈS, Christian GUERTON, Fabien BIDAULT, Jean-Martial BERTRAND, Domingo SILVEIRA, Marie-Christine FLAMAIN, Karl ECKERT, Jean-Luc BODIN, Sylvain NOYAU, Alain RENAULT, Laurent AVELANGE, Serge MARSON, Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Sylvie CHAPPOT, Bernard MARMIER, Morgane BRIERRE, Michel PALFROY, Jean-Claude DELAUNE, Patrick MAILLARD, Philippe AMBIAUD, Bernard LANDOLFI (pouvoir), Alain DUPUYDT, Pierre BOIVIN, Yves BIDART, Gérard ROUX, Philippe DOTHÉE, Alain TRUCHON ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames et Messieurs Christian SANDER, Jean-François BRUNELLI, Dany CRIEL, Nadine CHAUVEAU, Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Christèle JEANNOTIN, Julien THEVENET, Agnès BOUTET, Philippe AUBRY, Olivier BRIDOU, Jean-Jacques BASTIEN, Pascal CARTAILLER, Jean-Charles TORTA, Dominique VINCENT, Nadège SERRE, Evelyne CHARDENOUX, Séverine GALIBERT, Marie-Annick PIERE, Hervé FRANEL, Michel DOUNIAMA, Patrice SAINARD, Martial VIÉ, Philippe DAMIOT, Luc VAILLANT, Kristel GENTRIC, Catherine MOREAU, Philippe COBESSI, Benoit HENRY, Catherine RIEU, Christian BASSOT, Xavier CHRIST, Yves LECHEVALIER, Gérard MORET ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Madame Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir) et Messieurs Jean-François LEMESLE, Denis CELADON, François-Xavier DUPERAT, Christian GUERTON ;

Étaient excusés ou absents: Messieurs Pascal SIMONNOT, Dominique VAYSSE ;

Étaient invités : Madame Annie BURGUET et Messieurs Stéphane BIENVAULT, Alain CHARMEUX, Christophe BAGUET, Yves SALMON ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Maud PERIER, Séverine HUYLEBROECK et Monsieur Romain BION.

Transmis au Contrôle de
Légalité le :
20 OCT. 2014
Affichage le :
21 OCT. 2014

ANIMATIONS – PLAN DE FINANCEMENT - Animation de la charte forestière de territoire

VU l'avis favorable des Commissions concernées ;
Considérant que l'animation de la Charte Forestière de Territoire (CFT) a un rôle majeur et indispensable pour mener le programme d'actions de la Charte Forestière.

Considérant que le Parc, territoire de projets, anime cette CFT.

Il est proposé, afin de mettre en œuvre son plan d'action et une stratégie forestière concertée à l'échelle du territoire, de solliciter à ce titre une demande de financements auprès du Conseil régional d'Ile-de-France et notamment de pouvoir bénéficier des financements européens (FEADER).

Le budget prévisionnel pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 est le suivant :

Plan de financement prévisionnel du projet « Animation de la Charte forestière de territoire » de janvier 2015 à décembre 2015	
BUDGET PREVISIONNEL	
Frais salariaux	40 159,00 €
Dépenses faisant l'objet d'une facturation	8 000,00 €
Autres dépenses *	200,00 €
Total dépenses	48 359,00 €
FINANCEMENT	
FEADER	24 179,50 €
Auto-financement du Parc	24 179,50 €

*Frais de déplacements

Le Président propose aux membres du Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver le projet et le plan prévisionnel de financement pour l'animation de janvier à décembre 2015 et de l'autoriser à solliciter les financements correspondants auprès du Conseil régional d'Ile-de-France et de l'autoriser à signer les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français approuvent le projet et le plan prévisionnel de financement pour l'animation de janvier 2015 à décembre 2015 et l'autorisent à solliciter les financements correspondants auprès du Conseil régional d'Ile-de-France et à signer les documents s'y rapportant, à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20141016-2014-064-DE


Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014

Publication : 20/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation




Le Président
Jean Jacques BOUSSAINGAULT
Parc naturel régional du Gâtinais français



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille quatorze, le 16 octobre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Chevannes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le six octobre 2014, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	161
PRESENTS :	126
VOTANTS :	120

OBJET :
ANIMATIONS – PLANS DE FINANCEMENT 2015
Animation du plan de développement de massif du canton de la Chapelle-la-reine
<u>Nomenclature ACTES :</u> 8 Domaine de compétence par thème 8.8 Environnement

Transmis au Contrôle de légalité le :
20 OCT. 2014
Affichage le :
21 OCT. 2014

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Liliane PAYS et Monsieur Jacques PICARD ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Hella KRIBI-ROMDHANE, Roselyne SARKISSIAN et Messieurs Gilles BATAILL, Pierre DUBREUIL, Philippe SAINSDARD ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Claire-Lise CAMPION (pouvoir), Claire ROBILLARD (pouvoir) et Messieurs Guy BONNEAU, Michel BENARD (pouvoir), Jean DEY (pouvoir), Lionel WALKER ;

Étaient excusés ou absents : Madame Caroline PARATRE et Monsieur Jean-François ROBINET ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Gilbert HOURMANT, Françoise LEMER, Philippe GUILLEMET, François-Xavier DUPERAT, Michèle DESCHAMPS, Jean-François PREVOT, Colette GABET, Denis MEUNIER, Catherine BESSOT, Philippe DOUCE, Klaus SCHOPPHOFF, Jean-Luc RICHY, Henri GWOZDZ, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Patrick POCHON, Sébastien DESBOURDES, André MAUTRAIT, Aminda DELOZANNE, Jean-Marie CHARNIER, Béatrice HUMBERT, Bernard MEUNIER (pouvoir), Jack MASSE (pouvoir), Jean-Louis CHANDELLIER, Jean-Claude COCHET, Philippe CHALMETTE, Béatrice GLENNISSON, Delphine BLONDEAU, Maryse GALMARD-PETERS, Bruno LAMY, Gérard LAUNAY, Patrick BERTHELOT, Patrick GRUEL (pouvoir), Olivier LEJEUNE, Jean-Claude SERVIERE, Pierre ALDEGUER, Sandrine JACQUET, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNESSE, Jacques JOFFROY, Sébastien LANNEAU, Gaston LUCE-ANTOINETTE, Benoît OUDIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, José GARCIA, Bruno CYPRIEN, Colette MASTRODICASA, Anne-Marie DELALEAU, Elisabeth RAMEAU, Alain RICHARD, Martine BEIGNET, Chantal LE BRET, Jacky CHAVANNEAU, Pascal COURTOIS, Alain EECKMAN, Michel OCTAVE (pouvoir), Franck CHARDON (pouvoir), Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGE, Dominique DARREAU, Françoise MAS, Michel LEPAGE, Michel FROT (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Guy CROSNIER, Henri PERRIN (pouvoir), Pierre BACQUÉ, Jean-Marc LAGARDE (pouvoir), Christophe YPEY, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAÏ, Marc BOSCHER, Pascale PETERLONGO, Jean-Paul CAHN, Helen HENDERSON, Martine LE FLOC'H, Jacques NORMAND, Bernadette JOSSE, Alain POURSIN, Eric BEAUJOIS, Pierre-Emmanuel ROTH, Alain CHAMBRON, Christian MOREAU, Sandrine MASIN (pouvoir), Patrick PAGÈS, Christian GUERTON, Fabien BIDAULT, Jean-Martial BERTRAND, Domingo SILVEIRA, Marie-Christine FLAMAIN, Karl ECKERT, Jean-Luc BODIN, Sylvain NOYAU, Alain RENAULT, Laurent AVELANGE, Serge MARSON, Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Sylvie CHAPPOT, Bernard MARMIER, Morgane BRIERRE, Michel PALFROY, Jean-Claude DELAUNE, Patrick MAILLARD, Philippe AMBIAUD, Bernard LANDOLFI (pouvoir), Alain DUPUYDT, Pierre BOIVIN, Yves BIDART, Gérard ROUX, Philippe DOTHEE, Alain TRUCHON ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames et Messieurs Christian SANDER, Jean-François BRUNELLI, Dany CRIEL, Nadine CHAUVEAU, Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Christèle JEANNOTIN, Julien THEVENET, Agnès BOUTET, Philippe AUBRY, Olivier BRIDOU, Jean-Jacques BASTIEN, Pascal CARTAILLER, Jean-Charles TORTA, Dominique VINCENT, Nadège SERRE, Evelyne CHARDENOUX, Séverine GALIBERT, Marie-Annick PIERE, Hervé FRANEL, Michel DOUNIAMA, Patrice SAINSDARD, Martial VIÉ, Philippe DAMIOT, Luc VAILLANT, Kristel GENTRIC, Catherine MOREAU, Philippe COBESSI, Benoît HENRY, Catherine RIEU, Christian BASSOT, Xavier CHRIST, Yves LECHEVALIER, Gérard MORET ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Madame Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir) et Messieurs Jean-François LEMESLE, Denis CELADON, François-Xavier DUPERAT, Christian GUERTON ;

Étaient excusés ou absents: Messieurs Pascal SIMONNOT, Dominique VAYSSE ;

Étaient invités : Madame Annie BURGUET et Messieurs Stéphane BIENVAULT, Alain CHARMEUX, Christophe BAGUET, Yves SALMON ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Maud PERIER, Séverine HUYLEBROECK et Monsieur Romain BION.

**ANIMATIONS – PLAN DE FINANCEMENT - Animation du plan de développement de massif du
canton de la Chapelle-la-reine**

VU l'avis favorable des Commissions concernées ;

Le Plan de Développement de Massif (PDM) s'inscrit dans une démarche globale de Politique Forestière Territoriale et de Politique de gestion et de mobilisation accrue des bois et permet une action de développement local au service de la forêt, des petits et gros propriétaires forestiers.

En effet, cette approche par massif permet de toucher des forêts constituées de petites parcelles forestières jusqu'ici trop souvent délaissées afin de trouver des solutions aux problèmes de viabilités économiques (morcellement de la propriété, qualité des bois, accessibilité des massifs...).

A l'échelle du Parc, le parcellaire forestier privé présente une surface moyenne très faible : 8 000 m² par propriétaire et de plus, découpé en petites parcelles. La situation est donc difficile pour une valorisation des espaces forestiers.

Le territoire concerné par le Plan de Développement de Massif (PDM) s'étend sur dix communes du canton de la Chapelle-la-Reine en Seine-et-Marne (77) : Achères-la-Forêt, Amponville, Boulancourt, Buthiers, Boissy-aux-Cailles, la Chapelle-la-Reine, le Vaudoué, Nanteau-sur-Essonne, Rumont et Tousson.

Il est proposé, afin de poursuivre l'animation de ce Plan de Développement de Massif (PDM) en 2015, de solliciter une demande de financements auprès du Conseil régional d'Ile-de-France pour pouvoir bénéficier des financements européens (FEADER).

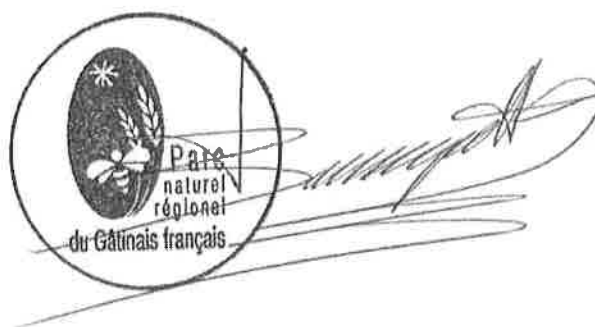
Le plan prévisionnel de financement pour l'élaboration du PDM est le suivant :

Plan de financement prévisionnel du projet « Animation d'un Plan de Développement de Massif » de janvier 2015 à décembre 2015	
BUDGET PREVISIONNEL	
Frais salariaux	23 420,00 €
Dépenses faisant l'objet d'une facturation	2 300,00 €
Autres dépenses *	300,00 €
Total dépenses	26 020,00 €
FINANCEMENT	
FEADER	13 010,00 €
Auto-financement du Parc	13 010,00 €

*Frais de déplacements

Le Président propose aux membres du Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver le projet et le plan prévisionnel de financement pour l'animation du Plan de Développement de Massif en 2015 et de l'autoriser à solliciter les financements correspondants auprès du Conseil régional d'Ile-de-France et de l'autoriser à signer les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français approuvent le projet et le plan prévisionnel de financement pour l'animation du Plan de Développement de Massif en 2015 et l'autorisent à solliciter les financements correspondants auprès du Conseil régional d'Ile-de-France et à signer les documents s'y rapportant, à l'unanimité.



Le Président
Jean Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20141016-2014-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014

Publication : 20/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille quatorze, le 16 octobre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Chevannes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le six octobre 2014, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	161
PRESENTS :	126
VOTANTS :	120

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Liliane PAYS et Monsieur Jacques PICARD ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Hella KRIBI-ROMDHANE, Roselyne SARKISSIAN et Messieurs Gilles BATAIL, Pierre DUBREUIL, Philippe SAINARD ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Claire-Lise CAMPION (pouvoir), Claire ROBILLARD (pouvoir) et Messieurs Guy BONNEAU, Michel BENARD (pouvoir), Jean DEY (pouvoir), Lionel WALKER ;

Étaient excusés ou absents : Madame Caroline PARATRE et Monsieur Jean-François ROBINET ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Gilbert HOURMANT, Françoise LEMER, Philippe GUILLEMET, François-Xavier DUPERAT, Michèle DESCHAMPS, Jean-François PREVOT, Colette GABET, Denis MEUNIER, Catherine BESSOT, Philippe DOUCE, Klaus SCHOPPHOFF, Jean-Luc RICHY, Henri GWOZDZ, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Patrick POCHON, Sébastien DESBOURDES, André MAUTRAIT, Arminda DELOZANNE, Jean-Marie CHARNIER, Béatrice HUMBERT, Bernard MEUNIER (pouvoir), Jack MASSE (pouvoir), Jean-Louis CHANDELLIER, Jean-Claude COCHET, Philippe CHALMETTE, Béatrice GLENNISSON, Delphine BLONDEAU, Maryse GALMARD-FETERS, Bruno LAMY, Gérard LAUNAY, Patrick BERTHELOT, Patrick GRUEL (pouvoir), Olivier LEJEUNE, Jean-Claude SERVIERE, Pierre ALDEGUER, Sandrine JACQUET, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNESE, Jacques JOFFROY, Sébastien LANNEAU, Gaston LUCE-ANTOINETTE, Benoît OUDIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, José GARCIA, Bruno CYPRIEN, Colette MASTRODICASA, Anne-Marie DELALEAU, Elisabeth RAMEAU, Alain RICHARD, Martine BEIGNET, Chantal LE BRET, Jacky CHAVANNEAU, Pascal COURTOIS, Alain ECKMAN, Michel OCTAVE (pouvoir), Franck CHARDON (pouvoir), Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGE, Dominique DARREAU, Françoise MAS, Michel LEPAGE, Michel FROT (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Guy CROSNIER, Henri PERRIN (pouvoir), Pierre BACQUÉ, Jean-Marc LAGARDE (pouvoir), Christophe YPEY, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAT, Marc BOSCHER, Pascale PETERLONGO, Jean-Paul CAHN, Helen HENDERSON, Martine LE FLOC'H, Jacques NORMAND, Bernadette JOSSE, Alain POURSIN, Eric BEAUJOIS, Pierre-Emmanuel ROTH, Alain CHAMBRON, Christian MOREAU, Sandrine MASIN (pouvoir), Patrick PAGÈS, Christian GUERTON, Fabien BIDAULT, Jean-Martial BERTRAND, Domingo SILVEIRA, Marie-Christine FLAMAIN, Karl ECKERT, Jean-Luc BODIN, Sylvain NOYAU, Alain RENAULT, Laurent AVELANGE, Serge MARSON, Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Sylvie CHAPPOT, Bernard MARMIER, Morgane BRIERRE, Michel PALFROY, Jean-Claude DELAUNE, Patrick MAILLARD, Philippe AMBIAUD, Bernard LANDOLFI (pouvoir), Alain DUPUYDT, Pierre BOIVIN, Yves BIDART, Gérard ROUX, Philippe DOTHEE, Alain TRUCHON ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames et Messieurs Christian SANDER, Jean-François BRUNELLI, Dany CRIEL, Nadine CHAUVEAU, Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Christèle JEANNOTIN, Julien THEVENET, Agnès BOUTET, Philippe AUBRY, Olivier BRIDOU, Jean-Jacques BASTIEN, Pascal CARTAILLER, Jean-Charles TORTA, Dominique VINCENT, Nadège SERRE, Evelyne CHARDENOUX, Séverine GALIBERT, Marie-Annick PIERE, Hervé FRANÉL, Michel DOUNIAMA, Patrice SAINARD, Martial VIÉ, Philippe DAMIOT, Luc VAILLANT, Kristel GENTRIC, Catherine MOREAU, Philippe COBESSI, Benoît HENRY, Catherine RIEU, Christian BASSOT, Xavier CHRIST, Yves LECHEVALLIER, Gérard MORET ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Madame Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir) et Messieurs Jean-François LEMESLE, Denis CELADON, François-Xavier DUPERAT, Christian GUERTON ;

Étaient excusés ou absents : Messieurs Pascal SIMONNOT, Dominique VAYSSE ;

Étaient invités : Madame Annie BURGUET et Messieurs Stéphane BIENVAULT, Alain CHARMEUX, Christophe BAGUET, Yves SALMON ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Maud PERIER, Séverine HUYLEBROECK et Monsieur Romain BION.

OBJET :

ANIMATIONS

PLANS DE FINANCEMENT 2015

Animation du site
Natura 2000 « Haute
vallée de l'Essonne »

Nomenclature ACTES :
8 Domaine de
compétence par
thème
8,8 Environnement

Transmis au Contrôle de
légalité le :

20 OCT. 2014

Affichage le :

21 OCT. 2014

ANIMATIONS – PLAN DE FINANCEMENT - Animation du site Natura 2000 « Haute vallée de l'Essonne »

VU l'avis favorable des Commissions concernées ;

Le Parc naturel régional du Gâtinais français est la structure animatrice du site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Essonne » n°FR1100799.

Il est proposé dans le cadre de la convention d'animation avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Energie et de l'Environnement (DRIEE) d'Ile-de-France établie pour une période de trois ans d'effectuer une demande de subvention pour l'animation en 2015 (janvier à décembre) afin de pouvoir bénéficier des financements européens et de l'État.

Plan de financement prévisionnel du projet « Animation du site Natura 2000 n°FR1100799 Haute Vallée de l'Essonne » de janvier 2015 à décembre 2015	
BUDGET PREVISIONNEL	
Frais de personnel	20 240,00 €
Prestations de services	10 000,00 €
Achats prévisionnels et services extérieurs	1 900,00 €
Frais de déplacements	200,00 €
Frais de formation	1 000,00 €
Frais de structure	1 763,00 €
Total dépenses	35 103,00 €
FINANCEMENT	
FEADER	16 670,00 €
Etat	18 433,00 €

Le Président propose aux membres du Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver le projet et le plan prévisionnel de financement pour l'animation en 2015 et de l'autoriser à solliciter les financements correspondants auprès de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Énergie et de l'Environnement (DRIEE) d'Ile-de-France, du Conseil régional d'Ile-de-France et de l'autoriser à signer les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français approuvent le projet et le plan prévisionnel de financement pour l'animation en 2015 et l'autorisent à solliciter les financements correspondants auprès de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Énergie et de l'Environnement (DRIEE) d'Ile-de-France, du Conseil régional d'Ile-de-France et à signer les documents s'y rapportant, à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

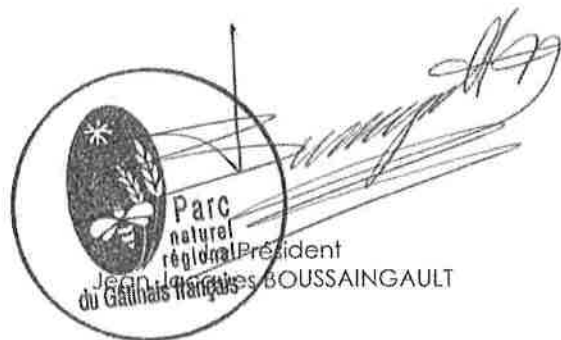
091-259102564-20141016-2014-066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014

Publication : 21/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille quatorze, le 16 octobre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Chevannes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le six octobre 2014, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	161
PRESENTS :	126
VOTANTS :	120

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Liliane PAYS et Monsieur Jacques PICARD ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Hella KRIBI-ROMDHANE, Roselyne SARKISSIAN et Messieurs Gilles BATAIL, Pierre DUBREUIL, Philippe SAINCARD ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Claire-Lise CAMPION (pouvoir), Claire ROBILLARD (pouvoir) et Messieurs Guy BONNEAU, Michel BÉNARD (pouvoir), Jean DEY (pouvoir), Lionel WALKER ;

Étaient excusés ou absents : Madame Caroline PARATRE et Monsieur Jean-François ROBINET ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Gilbert HOURMANT, Françoise LEMER, Philippe GUILLEMET, François-Xavier DUPERAT, Michèle DESCHAMPS, Jean-François PREVOT, Colette GABET, Denis MEUNIER, Catherine BESSOT, Philippe DOUCE, Klaus SCHOPPHOFF, Jean-Luc RICHY, Henri GWOZDZ, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Patrick POCHON, Sébastien DESBOURDES, André MAUTRAIT, Arminda DELOZANNE, Jean-Marie CHARNIER, Béatrice HUMBERT, Bernard MEUNIER (pouvoir), Jack MASSE (pouvoir), Jean-Louis CHANDELLIER, Jean-Claude COCHET, Philippe CHALMETTE, Béatrice GLENNISSON, Delphine BLONDEAU, Maryse G. ALMARD-PETERS, Bruno LAMY, Gérard LAUNAY, Patrick BERTHELOT, Patrick GRUEL (pouvoir), Olivier LEJEUNE, Jean-Claude SERVIERE, Pierre ALDEGUER, Sandrine JACQUET, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNESE, Jacques JOFFROY, Sébastien LANNEAU, Gaston LUCE-ANTOINETTE, Benoît OUDIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, José GARCIA, Bruno CYPRIEN, Colette MASTRODICASA, Anne-Marie DELALEAU, Elisabeth RAMEAU, Alain RICHARD, Martine BEIGNET, Chantal LE BRET, Jacky CHAVANNEAU, Pascal COURTOIS, Alain ECKMAN, Michel OCTAVE (pouvoir), Franck CHARDON (pouvoir), Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGE, Dominique DARREAU, Françoise MAS, Michel LEPAGE, Michel FROT (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Guy CROSNIER, Henri PERRIN (pouvoir), Pierre BACQUÉ, Jean-Marc LAGARDE (pouvoir), Christophe YPEY, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAÏT, Marc BOSCHER, Pascale PETERLONGO, Jean-Paul CAHN, Helen HENDERSON, Marlène LE FLOC'H, Jacques NORMAND, Bernadette JOSSE, Alain POURSIN, Eric BEAUJOLS, Pierre-Emmanuel ROTH, Alain CHAMBRON, Christian MOREAU, Sandrine MASIN (pouvoir), Patrick PAGÈS, Christian GUERTON, Fabien BIDAULT, Jean-Martial BERTRAND, Domingo SILVEIRA, Marie-Christine FLAMAIN, Karl ECKERT, Jean-Luc BODIN, Sylvain NOYAU, Alain RENAULT, Laurent AVELANGE, Serge MARSON, Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Sylvie CHAPPOT, Bernard MARMIER, Margane BRIERRE, Michel PALFROY, Jean-Claude DELAUNE, Patrick MAILLARD, Philippe AMBIAUD, Bernard LANDOLFI (pouvoir), Alain DUPUYDT, Pierre BOIVIN, Yves BIDART, Gérard ROUX, Philippe DOTHEE, Alain TRUCHON ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames et Messieurs Christian SANDER, Jean-François BRUNELLI, Dany CRIEL, Nadine CHAUVEAU, Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Christèle JEANNOTIN, Julien THEVENET, Agnès BOUTET, Philippe AUBRY, Olivier BRIDOU, Jean-Jacques BASTIEN, Pascal CARTAILLER, Jean-Charles TORTA, Dominique VINCENT, Nadège SERRE, Evelyne CHARDENOUX, Séverine GALIBERT, Marie-Annick PIERE, Hervé FRANEL, Michel DOUNIAMA, Patrice SAINCARD, Martial VIÉ, Philippe DAMIOT, Luc VAILLANT, Kristel GENTRIC, Catherine MOREAU, Philippe COBESSI, Benoît HENRY, Catherine RIEU, Christian BASSOT, Xavier CHRIST, Yves LECHEVALLIER, Gérard MORET ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Madame Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir) et Messieurs Jean-François LEMESLE, Denis CELADON, François-Xavier DUPERAT, Christian GUERTON ;

Étaient excusés ou absents : Messieurs Pascal SIMONNOT, Dominique VAYSSE ;

Étaient invités : Madame Annie BURGUET et Messieurs Stéphane BIENVAULT, Alain CHARMEUX, Christophe BAGUET, Yves SALMON ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Maud PERIER, Séverine HUYLEBROECK et Monsieur Romain BION.

OBJET :

SPANC PARC

Sollicitation pour le financement d'un poste d'animation pour le SPANC Parc

Nomenclature ACTES :
4 Fonction publique
4.4 Autres catégories de personnels

Transmis au Contrôle de Légalité le :
20 OCT. 2014

Affichage le :
21 OCT. 2014

SPANC PARC – Sollicitation pour le financement d'un poste d'animation pour le SPANC Parc

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
VU l'avis favorable de la Commission administration générale et finances du 2 octobre 2014 ;
SOUS réserve de l'avis favorable du Groupe de travail SPANC ;

Le Parc gère le service public d'assainissement non collectif, qui regroupe 33 Communes. Pour ce faire le SPANC du Parc dispose d'une équipe de 2,5 ETP :

- 1 ETP de secrétaire-comptable,
- 1 ETP de technicien ANC,
- 0,5 ETP de chargée de mission eau et déchets.

Dans le cadre du 10^{ème} programme d'intervention (2013-2018) de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, une aide à l'animation est prévue pour ce qui concerne la réhabilitation des assainissements non collectifs.


Considérant la montée en charge d'activité, il est proposé de renforcer la mission animation du SPANC Parc afin de dynamiser, susciter, organiser et suivre les actions qui concourent aux objectifs de l'Agence et du Parc dans le domaine de l'assainissement non collectif.


L'animation consisterait en l'affectation d'une personne spécialisée dans la préservation de la ressource et à la prévention des pollutions des milieux aquatiques.

Le taux d'aide de l'Agence de l'eau pour ce poste d'animation est de 50 %, les 50 % restant seraient supportés par les produits de la redevance, après accord du GT SPANC.

Le Président propose aux membres du Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver cette proposition et de l'autoriser à signer les documents s'y rapportant, après accord du GT SPANC.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français approuvent cette proposition et autorisent le Président à signer les documents s'y rapportant, à l'unanimité.


Le Président
Jean-Jacques BOUSSAINGAULT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20141016-2014-067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014

Publication : 21/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS

L'an deux mille quatorze, le 16 octobre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Chevannes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le six octobre 2014, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Table with 2 columns: Category and Value. Rows include: Nombre de membres (161), EN EXERCICE (161), PRESENTS (126), VOTANTS (120).

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Liliane PAYS et Monsieur Jacques PICARD ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Hella KRIBI-ROMDHANE, Roselyne SARKISSIAN et Messieurs Gilles BATAILL, Pierre DUBREUIL, Philippe SAINSAARD ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Claire-Lise CAMPION (pouvoir), Claire ROBILLARD (pouvoir) et Messieurs Guy BONNEAU, Michel BENARD (pouvoir), Jean DEY (pouvoir), Lionel WALKER ;

Étaient excusés ou absents : Madame Caroline PARATRE et Monsieur Jean-François ROBINET ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Gilbert HOURMANT, Françoise LEMER, Philippe GUILLEMET, François-Xavier DUPERAT, Michèle DESCHAMPS, Jean-François PREVOT, Colette GABET, Denis MEUNIER, Catherine BESSOT, Philippe DOUCE, Klaus SCHOPPHOFF, Jean-Luc RICHY, Henri GWOZDZ, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Patrick POCHON, Sébastien DESBOURDES, André MAUTRAIT, Arminda DELOZANNE, Jean-Marie CHARNIER, Béatrice HUMBERT, Bernard MEUNIER (pouvoir), Jack MASSE (pouvoir), Jean-Louis CHANDELLIER, Jean-Claude COCHET, Philippe CHALMETTE, Béatrice GLENNISSON, Delphine BLONDEAU, Maryse GALMARD-PETERS, Bruno LAMY, Gérard LAUNAY, Patrick BERTHELOT, Patrick GRUEL (pouvoir), Olivier LEJEUNE, Jean-Claude SERVIERE, Pierre ALDEGUER, Sandrine JACQUET, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNESE, Jacques JOFFROY, Sébastien LANNEAU, Gaston LUCE-ANTOINETTE, Benoît OUDIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, José GARCIA, Bruno CYPRIEN, Colette MASTRODICASA, Anne-Marie DELALEAU, Elisabeth RAMEAU, Alain RICHARD, Martine BEIGNET, Chantal LE BRET, Jacky CHAVANNEAU, Pascal COURTOIS, Alain ECKMAN, Michel OCTAVE (pouvoir), Franck CHARDON (pouvoir), Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGE, Dominique DARREAU, Françoise MAS, Michel LEPAGE, Michel FROT (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Guy CROSNIER, Henri PERRIN (pouvoir), Pierre BACQUÉ, Jean-Marc LAGARDE (pouvoir), Christophe YPEY, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAT, Marc BOSCHER, Pascale PETERLONGO, Jean-Paul CAHN, Helen HENDERSON, Martine LE FLOC'H, Jacques NORMAND, Bernadette JOSSE, Alain POURVIN, Eric BEAUJOURS, Pierre-Emmanuel ROTH, Alain CHAMBRON, Christian MOREAU, Sandrine MASIN (pouvoir), Patrick PAGÈS, Christian GUERTON, Fabien BIDAULT, Jean-Martial BERTRAND, Domingo SILVEIRA, Marie-Christine FLAMAIN, Karl ECKERT, Jean-Luc BODIN, Sylvain NOYAU, Alain RENAULT, Laurent AVELANGE, Serge MARSON, Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Sylvie CHAPPOT, Bernard MARMIER, Morgane BRIERRE, Michel PALFROY, Jean-Claude DELAUNE, Patrick MAILLARD, Philippe AMBIAUD, Bernard LANDOLFI (pouvoir), Alain DUPUYDT, Pierre BOIVIN, Yves BIDART, Gérard ROUX, Philippe DOTHEE, Alain TRUCHON ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames et Messieurs Christian SANDER, Jean-François BRUNELLI, Dany CRIEL, Nadine CHAUVEAU, Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Christèle JEANNOTIN, Julien THEVENET, Agnès BOUTET, Philippe AUBRY, Olivier BRIDOU, Jean-Jacques BASTIEN, Pascal CARTAILLER, Jean-Charles TORTA, Dominique VINCENT, Nadège SERRÉ, Évelyne CHARDENOUX, Séverine GALIBERT, Marie-Annick PIERE, Hervé FRANEL, Michel DOUNIAMA, Patrice SAINSAARD, Martial VIÉ, Philippe DAMIOT, Luc VAILLANT, Kristel GENTRIC, Catherine MOREAU, Philippe COBESSI, Benoît HENRY, Catherine RIEU, Christian BASSOT, Xavier CHRIST, Yves LECHEVALLIER, Gérard MORET ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Madame Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir) et Messieurs Jean-François LEMESLE, Denis CELADON, François-Xavier DUPERAT, Christian GUERTON ;

Étaient excusés ou absents: Messieurs Pascal SIMONNOT, Dominique VAYASSE ;

Étaient invités : Madame Annie BURGNET et Messieurs Stéphane BIENVAULT, Alain CHARMEUX, Christophe BAGUET, Yves SALMON ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Maud PERIER, Séverine HUYLEBROECK et Monsieur Romain BION.

OBJET : SPANC PARC Adhésion au SPANC Parc de la Commune de Pringy

Nomenclature ACTES : 5 Institution et vie politique 5.2 Fonctionnement des Assemblées

Transmis au Contrôle de Légalité le : 20 OCT. 2014 Affichage le : 21 OCT. 2014

SPANC PARC – Adhésion au SPANC Parc de la Commune de Pringy

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
Vu l'avis favorable du Groupe de travail SPANC du 24 juin 2014 ;
VU l'avis favorable de la Commission administration générale et finances du 2 octobre 2014 ;
VU la délibération de la Commune de Pringy du 25 septembre 2014,

Le SPANC Parc regroupe actuellement 33 Communes du territoire du Parc naturel régional du Gâtinais français. L'ensemble de ces Communes représentent environ 2 840 installations.
La Commune de Pringy a délibéré en faveur d'un transfert de la compétence assainissement non collectif au SPANC Parc, ainsi que sur les éco-conditions demandées par le Conseil régional d'Ile-de-France et le Conseil général de Seine-et-Marne.
L'intégration de cette Commune au SPANC Parc représente une augmentation du nombre d'installations, soit une trentaine d'installations en plus. Ainsi, le SPANC Parc générerait environ 2 870 installations.
Les contrôles diagnostic seront à réaliser par le SPANC Parc.



Sous réserve des futurs programmes des partenaires financiers, et compte tenu du fait qu'à ce jour un nombre important de réhabilitations est à réaliser au sein des communes déjà adhérentes, les réhabilitations ne pourront se faire avant 2018-2019.

Évolution des installations ANC de 2006 à 2014

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	juin-14
Nombre d'installations ANC	1 650	1 650	1 650	1 832	2 438	2 758	2 758	2 766	2 840
Nombre de communes au SPANC	21	21	21	22	24	28	28	29	33

Le Président propose aux membres du Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver l'adhésion au SPANC de la Commune de Pringy et de l'autoriser à signer les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français approuvent l'adhésion au SPANC de la Commune de Pringy et autorisent le Président à signer les documents s'y rapportant, après accord du GT SPANC, à l'unanimité.

le Président
Jean Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20141016-2014-068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014

Publication : 21/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille quatorze, le 16 octobre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Chevannes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le six octobre 2014, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres

EN EXERCICE	161
PRESENTS :	126
VOTANTS :	120

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Liliane PAYS et Monsieur Jacques PICARD ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Hella KRIBI-ROMDHANE, Roselyne SARKISSIAN et Messieurs Gilles BATAIL, Pierre DUBREUIL, Philippe SAINARD ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Claire-Lise CAMPION (pouvoir), Claire ROBILLARD (pouvoir) et Messieurs Guy BONNEAU, Michel BENARD (pouvoir), Jean DEY (pouvoir), Lionel WALKER ;

Étaient excusés ou absents : Madame Caroline PARATRE et Monsieur Jean-François ROBINET ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Gilbert HOURMANT, Françoise LEMER, Philippe GUILLEMET, François-Xavier DUPERAT, Michèle DESCHAMPS, Jean-François PREVOT, Colette GABET, Denis MEUNIER, Catherine BESSOT, Philippe DOUCE, Klaus SCHOPPHOFF, Jean-Luc RICHY, Henri GWOZDZ, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Patrick POCHON, Sébastien DESBOURDES, André MAUTRAIT, Arminda DELOZANNE, Jean-Marie CHARNIER, Béatrice HUMBERT, Bernard MEUNIER (pouvoir), Jack MASSE (pouvoir), Jean-Louis CHANDELLIER, Jean-Claude COCHET, Philippe CHAUMETTE, Béatrice GLENNISSON, Delphine BLONDEAU, Maryse GALMARD-PETERS, Bruno LAMY, Gérard LAUNAY, Patrick BERTHELOT, Patrick GRUEL (pouvoir), Olivier LEJEUNE, Jean-Claude SERVIERE, Pierre ALDEGUER, Sandrine JACQUET, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNESE, Jacques JOFFROY, Sébastien LANNEAU, Gaston LUCE-ANTOINETTE, Benoît OUDIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, José GARCIA, Bruno CYPRIEN, Colette MASTRODICASA, Anne-Marie DELALEAU, Elisabeth RAMEAU, Alain RICHARD, Martine BEIGNET, Chantal LE BRET, Jacky CHAVANNEAU, Pascal COURTOIS, Alain EECKMAN, Michel OCTAVE (pouvoir), Franck CHARDON (pouvoir), Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGE, Dominique DARREAU, Françoise MAS, Michel LEPAGE, Michel FROT (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Guy CROSNIER, Henri PERRIN (pouvoir), Pierre BACQUÉ, Jean-Marc LAGARDE (pouvoir), Christophe YPEY, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAIT, Marc BOSCHER, Pascale PETERLONGO, Jean-Paul CAHN, Helen HENDERSON, Martine LE FLOC'H, Jacques NORMAND, Bernadette JOSSE, Alain POURVIN, Eric BEAUJOIS, Pierre-Emmanuel ROTH, Alain CHAMBRON, Christian MOREAU, Sandrine MASIN (pouvoir), Patrick PAGÈS, Christian GUERTON, Fabien BIDAULT, Jean-Martial BERTRAND, Domingo SILVEIRA, Marie-Christine FLAMAIN, Karl ECKERT, Jean-Luc BODIN, Sylvain NOYAU, Alain RENAULT, Laurent AVELANGE, Serge MARSON, Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Sylvie CHAPPOT, Bernard MARMIER, Morgane BRIERRE, Michel PALFROY, Jean-Claude DELAUNE, Patrick MAILLARD, Philippe AMBIAUD, Bernard LANDOLFI (pouvoir), Alain DUPUYDT, Pierre BOIVIN, Yves BIDART, Gérard ROUX, Philippe DOTHEE, Alain TRUCHON ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames et Messieurs Christian SANDER, Jean-François BRUNELLI, Dany CRIEL, Nadine CHAUVEAU, Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Christèle JEANNOTIN, Julien THEVENET, Agnès BOUTET, Philippe AUBRY, Olivier BRIDOU, Jean-Jacques BASTIEN, Pascal CARTAILLER, Jean-Charles TORTA, Dominique VINCENT, Nadège SERRE, Evelyne CHARDENOUX, Séverine GALIBERT, Marie-Annick PIERE, Hervé FRANEL, Michel DOUNIAMA, Patrice SAINARD, Martial VIÉ, Philippe DAMIOT, Luc VAILLANT, Kristel GENTRIC, Catherine MOREAU, Philippe COBESSI, Benoît HENRY, Catherine RIEU, Christian BASSOT, Xavier CHRIST, Yves LECHEVALIER, Gérard MORET ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Madame Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir) et Messieurs Jean-François LEMESLE, Denis CELADON, François-Xavier DUPERAT, Christian GUERTON ;

Étaient excusés ou absents : Messieurs Pascal SIMONNOT, Dominique VAYSSE ;

Étaient invités : Madame Annie BURGUET et Messieurs Stéphane BIENVAULT, Alain CHARMEUX, Christophe BAGUET, Yves SALMON ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Maud PERIER, Séverine HUYLEBROECK et Monsieur Romain BION.

OBJET :

SPANC PARC

Études préalables à la réhabilitation groupée d'installations d'assainissement non collectif

Nomenclature ACTES :

8 Domaine de compétence par thème
8.8 Environnement

Transmis ou Contrôle de
Légalisé le :

20 OCT. 2014

Affichage le :

21 OCT. 2014

SPANC PARC – Études préalables à la réhabilitation groupée d'installations d'assainissement non collectif

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les statuts du Syndicat ;
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;
VU l'avis favorable de la Commission administration générale et finances du 2 octobre 2014 ;

Dans le cadre de ses missions de Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C), le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français a pris la compétence facultative de réhabilitation.

Deux programmes de réhabilitation (tranches 1 et 2) menés par le S.P.A.N.C Parc sont en cours ou réalisés. Pour chaque programme, environ 150 propriétaires d'installations d'assainissement non collectif ont été sollicités pour la phase « Etudes » et la phase « Travaux ».

Basé sur le volontariat, ce programme vise, dans un premier temps, à inciter les propriétaires dont les installations sont classées en priorité 1 (installations présentant un risque environnemental et/ou sanitaire), à faire réaliser l'étude préalable à la mise aux normes de leurs installations d'assainissement (étude de sol et conception de la nouvelle filière d'assainissement).

Au total, 189 installations sont concernées pour ce troisième programme de réhabilitation (33 installations en Essonne et 156 en Seine-et-Marne).

Pour ce faire, le Président propose aux membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français du 16 octobre 2014 de l'autoriser à solliciter, auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

- Une demande de subvention suivant les plans de financement ci-après et à signer les documents s'y afférant,
- Une demande de dérogation pour un démarrage anticipé des études préalables, à compter du 1^{er} novembre 2014.

Plan de financement :

	Participation financière
Taux maximum de subvention de l'AESN	60%
Taux de participation minimum du particulier	40%
Total	100%

Département	Montant global (HT)	Montant max Financeurs HT (60%)	Montant min Particuliers HT (40%)
ESSONNE	9 570,00 €	5 742,00 €	3 828,00 €
SEINE-ET-MARNE	45 240,00 €	27 144,00 €	18 096,00 €
Total	54 810,00 €	32 886,00 €	21 924,00 €

Ce tableau reprend les montants maximum subventionnables par les financeurs et le montant minimum imputable aux particuliers.

Calendrier prévisionnel de la phase de réalisation des études préalables à la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif (3^{ème} programme de réhabilitation du S.P.A.N.C) :

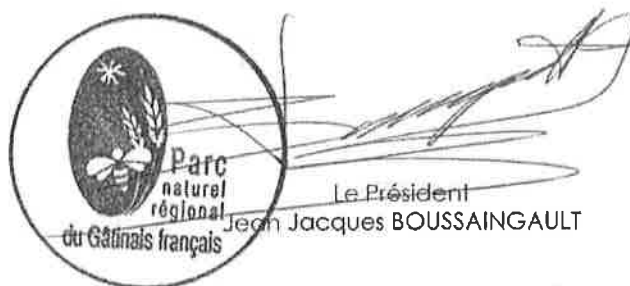
Semaines	2014																	2015																																							
	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35
Signature des conventions études préalables																																																									
Demande de subventions																																																									
Réunions publiques et prise de rendez-vous																																																									
Réalisation des études préalables																																																									

(189 installations maximum sur 35 semaines maximum, soit une moyenne de 5 à 6 installations par semaines)

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français autorisent à déposer, auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

- Une demande de subvention suivant les plans de financement ci-après et à signer les documents s'y afférant,
- Une demande de dérogation pour un démarrage anticipé des études préalables, à compter du 1^{er} novembre 2014.

et autorisent le Président à signer les documents s'y rapportant, à l'unanimité.



Le Président
Jean Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20141016-2014-069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014

Publication : 21/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille quatorze, le 16 octobre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Chevannes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le six octobre 2014, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	161
PRESENTS :	126
VOTANTS :	120

OBJET :

COMMANDE PUBLIQUE

LANCEMENT DE MARCHES

PROGRAMME DE MAÎTRISE GÉNÉTIQUE DE LA POULE GÂTINAISE

Nomenclature ACTES :
1 Commande publique
1.1 Marchés publics

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Liliane PAYS et Monsieur Jacques PICARD ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Hella KRIBI-ROMDHANE, Roselyne SARKISSIAN et Messieurs Gilles BATAIL, Pierre DUBREUIL, Philippe SAINSDARD ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Claire-Lise CAMPION (pouvoir), Claire ROBILLARD (pouvoir) et Messieurs Guy BONNEAU, Michel BENARD (pouvoir), Jean DEY (pouvoir), Lionel WALKER ;

Étaient excusés ou absents : Madame Caroline PARATRE et Monsieur Jean-François ROBINET ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Gilbert HOURMANT, Françoise LEMER, Philippe GUILLEMET, François-Xavier DUPERAT, Michèle DESCHAMPS, Jean-François PREVOT, Colette GABET, Denis MEUNIER, Catherine BESSOT, Philippe DOUCE, Klaus SCHOPPHOFF, Jean-Luc RICHY, Henri GWOZDZ, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Patrick POCHON, Sébastien DESBOURDES, André MAUTRAIT, Arminda DELOZANNE, Jean-Marie CHARNIER, Béatrice HUMBERT, Bernard MEUNIER (pouvoir), Jack MASSE (pouvoir), Jean-Louis CHANDELLIER, Jean-Claude COCHET, Philippe CHALMETTE, Béatrice GLENNISSON, Delphine BLONDEAU, Maryse GALMARD-PETERS, Bruno LAMY, Gérard LAUNAY, Patrick BERTHELOT, Patrick GRUEL (pouvoir), Olivier LEJEUNE, Jean-Claude SERVIERE, Pierre ALDEGUER, Sandrine JACQUET, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNESE, Jacques JOFFROY, Sébastien LANNEAU, Gaston LUCE-ANTOINETTE, Benoît OUDIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, José GARCIA, Bruno CYPRIEN, Colette MASTRODICASA, Anne-Marie DELALEAU, Elisabeth RAMEAU, Alain RICHARD, Martine BEIGNET, Chantal LE BRET, Jacky CHAVANNEAU, Pascal COURTOIS, Alain EECKMAN, Michel OCTAVE (pouvoir), Franck CHARDON (pouvoir), Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGE, Dominique DARREAU, Françoise MAS, Michel LEPAGE, Michel FROT (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Guy CROSNIER, Henri PERRIN (pouvoir), Pierre BACQUÉ, Jean-Marc LAGARDE (pouvoir), Christophe YPEY, Laurent DIJCRUIT, Bernard LACHENAIT, Marc BOSCHER, Pascale PETERLONGO, Jean-Paul CAHN, Helen HENDERSON, Martine LE FLOC'H, Jacques NORMAND, Bernadette JOSSE, Alain POURVIN, Eric BEAUJOIS, Pierre-Emmanuel ROTH, Alain CHAMBRON, Christian MOREAU, Sandrine MASIN (pouvoir), Patrick PAGÈS, Christian GUERTON, Fabien BIDAULT, Jean-Martial BERTRAND, Domingo SILVEIRA, Marie-Christine FLAMAIN, Karl ECKERT, Jean-Luc BODIN, Sylvain NOYAU, Alain RENAULT, Laurent AVELANGE, Serge MARSON, Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Sylvie CHAPPOT, Bernard MARMIER, Morgane BRIERRE, Michel PALFROY, Jean-Claude DELAUNE, Patrick MAILLARD, Philippe AMBIAUD, Bernard LANDOLFI (pouvoir), Alain DUPUYDT, Pierre BOIVIN, Yves BIDART, Gérard ROUX, Philippe DOTHEE, Alain TRUCHON ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames et Messieurs Christian SANDER, Jean-François BRUNELLI, Dany CRIEL, Nadine CHAUVEAU, Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Christèle JEANNOTIN, Julien THEVENET, Agnès BOUTET, Philippe AUBRY, Olivier BRIDOU, Jean-Jacques BASTIEN, Pascal CARTAILLER, Jean-Charles TORTA, Dominique VINCENT, Nadège SERRE, Evelyne CHARDENOUX, Séverine GALIBERT, Marie-Annick PIERE, Hervé FRANEL, Michel DOUNIAMA, Patrice SAINSDARD, Martial VIÉ, Philippe DAMIOT, Luc VAILLANT, Kristel GENTRIC, Catherine MOREAU, Philippe COBESSI, Benoît HENRY, Catherine RIEU, Christian BASSOT, Xavier CHRIST, Yves LECHEVALLIER, Gérard MORET ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Madame Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir) et Messieurs Jean-François LEMESLE, Denis CELADON, François-Xavier DUPERAT, Christian GUERTON ;

Étaient excusés ou absents : Messieurs Pascal SIMONNOT, Dominique VAYSSE ;

Étaient invités : Madame Annie BURGUET et Messieurs Stéphane BIENVAULT, Alain CHARMEUX, Christophe BAGUET, Yves SALMON ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Maud PERIER, Séverine HUYLEBROECK et Monsieur Romain BION.

Transmis au Contrôle de
Légalité le :
20 OCT. 2014
Affichage le :
21 OCT. 2014


**COMMANDE PUBLIQUE – LANCEMENT DE MARCHES – PROGRAMME DE MAÎTRISE GÉNÉTIQUE DE
LA POULE GÂTINAISE**

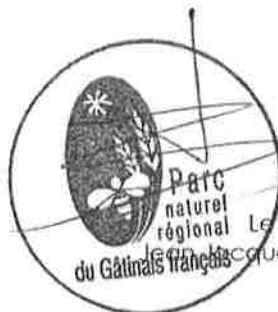
VU l'avis favorable des Commissions concernées ;

Le Parc fait appel depuis 8 ans au Centre de Sélection de Béchanne pour mener à bien un programme de maîtrise génétique de la poule gâtinaise. Considérant la nature des prestations exécutées par le Centre de Sélection de Béchanne et afin de se mettre en conformité avec le Code des marchés publics, il vous est proposé de lancer une consultation. Cependant vu la spécificité technique de cette prestation et le fait qu'elle est susceptible de n'être effectuée que par un seul opérateur économique, il est proposé d'opter pour une procédure négociée.

Le Président propose aux membres du Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver le principe de ce projet, d'autoriser l'engagement des crédits nécessaires à la réalisation de ce projet, d'autoriser le lancement des marchés correspondants et de l'autoriser à signer les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français approuvent le principe de ce projet, autorisent l'engagement des crédits nécessaires à la réalisation de ce projet et le lancement des marchés correspondants et autorisent le Président à signer les documents s'y rapportant, à l'unanimité.


Le Président
Jacques BOUSSAINGAULT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20141016-2014-070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014

Publication : 21/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille quatorze, le 16 octobre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Chevannes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le six octobre 2014, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres

EN EXERCICE	161
PRESENTS :	126
VOTANTS :	120

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Liliane PAYS et Monsieur Jacques PICARD ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Hella KRIBI-ROMDHANE, Roselyne SARKISSIAN et Messieurs Gilles BATTAIL, Pierre DUBREUIL, Philippe SAINARD ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Claire-Lise CAMPION (pouvoir), Claire ROBILLARD (pouvoir) et Messieurs Guy BONNEAU, Michel BÉNARD (pouvoir), Jean DEY (pouvoir), Lionel WALKER ;

Étaient excusés ou absents : Madame Caroline PARATRE et Monsieur Jean-François ROBINET ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Gilbert HOURMANT, Françoise LEMER, Philippe GUILLEMET, François-Xavier DUPERAT, Michèle DESCHAMPS, Jean-François PREVOT, Colette GABET, Denis MEUNIER, Catherine BESSOT, Philippe DOUCE, Klaus SCHOPPHOFF, Jean-Luc RICHY, Henri GWOZDZ, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Patrick POCHON, Sébastien DESBOURDES, André MAUTRAIT, Arminda DELOZANNE, Jean-Marie CHARNIER, Béatrice HUMBERT, Bernard MEUNIER (pouvoir), Jack MASSE (pouvoir), Jean-Louis CHANDELLIER, Jean-Claude COCHET, Philippe CHALMETTE, Béatrice GLENNISSON, Delphine BLONDEAU, Maryse GALMARD-PETERS, Bruno LAMY, Gérard LAUNAY, Patrick BERTHELOT, Patrick GRUEL (pouvoir), Olivier LEJEUNE, Jean-Claude SERVIERE, Pierre ALDEGUER, Sandrine JACQUET, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNESE, Jacques JOFFROY, Sébastien LANNEAU, Gaston LUCE-ANTOINETTE, Benoît OUDIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, José GARCIA, Bruno CYPRIEN, Colette MASTRODICASA, Anne-Marie DELALEAU, Elisabeth RAMEAU, Alain RICHARD, Marlène BEIGNET, Chantal LE BRET, Jacky CHAVANNEAU, Pascal COURTOIS, Alain ECKMAN, Michel OCTAVE (pouvoir), Franck CHARDON (pouvoir), Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGE, Dominique DARREAU, Françoise MAS, Michel LEPAGE, Michel FROT (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Guy CROSNIER, Henri PERRIN (pouvoir), Pierre BACQUÉ, Jean-Marc LAGARDE (pouvoir), Christophe YPEY, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAÏ, Marc BOSCHER, Pascale PETERLONGO, Jean-Paul CAHN, Helen HENDERSON, Marlène LE FLOC'H, Jacques NORMAND, Bernadette JOSSE, Alain POURSIIN, Eric BEAUJOLS, Pierre-Emmanuel ROTH, Alain CHAMBRON, Christian MOREAU, Sandrine MASIN (pouvoir), Patrick PAGÈS, Christian GUERTON, Fabien BIDAULT, Jean-Martial BERTRAND, Domingo SILVEIRA, Marie-Christine FLAMAIN, Karl ECKERT, Jean-Luc BODIN, Sylvain NOYAU, Alain RENAULT, Laurent AVELANGE, Serge MARSON, Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Sylvie CHAPPOT, Bernard MARMIER, Morgane BRIERRE, Michel PALFROY, Jean-Claude DELAUNE, Patrick MAILLARD, Philippe AMBIAUD, Bernard LANDOIFI (pouvoir), Alain DUPUYDT, Pierre BOIVIN, Yves BIDART, Gérard ROUX, Philippe DOTHÉE, Alain TRUCHON ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames et Messieurs Christian SANDER, Jean-François BRUNELLI, Dany CRIEL, Nadine CHAUVEAU, Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Christèle JEANNOTIN, Julien THEVENET, Agnès BOUTET, Philippe AUBRY, Olivier BRIDOU, Jean-Jacques BASTIEN, Pascal CARTAILLER, Jean-Charles TORTA, Dominique VINCENT, Nadège SERRE, Evelyne CHARDENOUX, Séverine GALIBERT, Marie-Annick PIERE, Hervé FRANEL, Michel DOUNIAMA, Patrice SAINARD, Martial VIÉ, Philippe DAMIOT, Luc VAILLANT, Kristel GENTRIC, Catherine MOREAU, Philippe COBESSI, Benoît HENRY, Catherine RIEU, Christian BASSOT, Xavier CHRIST, Yves LECHEVALLIER, Gérard MORET ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Madame Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir) et Messieurs Jean-François LEMESLE, Denis CELADON, François-Xavier DUPERAT, Christian GUERTON ;

Étaient excusés ou absents : Messieurs Pascal SIMONNOT, Dominique VAYSSE ;

Étaient invités : Madame Annie BURGUET et Messieurs Stéphane BIENVault, Alain CHARMEUX, Christophe BAGUET, Yves SALMON ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Maud PERIER, Séverine HUYLEBROECK et Monsieur Romain BION.

OBJET :

**RESTRUCTURATION DE LA
COMPÉTENCE DE
GESTION,
AMÉNAGEMENT ET
ENTRETIEN DES COURS
D'EAU ET DES ZONES
HUMIDES À L'ÉCHELLE DU
BASSIN VERSANT DE LA
RIVIÈRE ÉCOLE**

Nomenclature ACTES :

8 Domaine de
compétence par
thème
8.8 Environnement

Transmis au Contrôle de
Légalité le :

20 OCT. 2014

Affichage le :

21 OCT. 2014

RESTRUCTURATION DE LA COMPÉTENCE DE GESTION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES COURS
D'EAU ET DES ZONES HUMIDES À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE ÉCOLE

VU l'avis favorable des Commissions concernées ;

Considérant :

- Les missions du Parc naturel régional du Gâtinais français, et plus particulièrement celle de protéger et de valoriser le patrimoine naturel.

- La Charte du Parc naturel régional du Gâtinais français, notamment l'axe stratégique 1, orientation 2, mesure 4 intitulée « Améliorons la qualité de l'eau par une gestion rigoureuse de la ressource et des usages » (cf. extrait de la charte en annexe) qui rappelle :

- les engagements du syndicat mixte :

- Participer activement à l'élaboration des documents d'orientation et à l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du Bassin de la Seine Normandie et localement du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la Nappe de Beauce.
- Participer à la mise en œuvre des contrats de gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants de son territoire, notamment du Bassin versant de l'école.

- Appuyer l'action des syndicats de rivière et des acteurs concernés pour atteindre les objectifs qualitatifs fixés par le SDAGE pour les masses d'eau composant l'unité hydrographique Juine-Essonne-Ecole,

- Promouvoir les informations, animations et actions de nature à responsabiliser les habitants pour une meilleure gestion qualitative et quantitative de l'eau,

- l'engagement de l'Etat de mettre en œuvre les politiques de bassin (SDAGE).

- Le périmètre du bassin versant de la rivière Ecole qui est quasi entièrement inclus dans le périmètre du Parc naturel régional du Gâtinais français (cf. carte en annexe).

Le Président propose aux membres du Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français de :

- donner son accord de principe sur la restructuration des compétences de gestion, aménagement et entretien des cours d'eau et des zones humides à l'échelle du bassin versant de la rivière Ecole, ceci afin de préparer la mise en œuvre, dès 2016, de la compétence gestion des zones humides et des inondations (GEMAPI) ,
- d'approuver cette proposition et d'autoriser le Président à signer les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français approuvent cette proposition et autorisent le Président à signer les documents s'y rapportant, à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

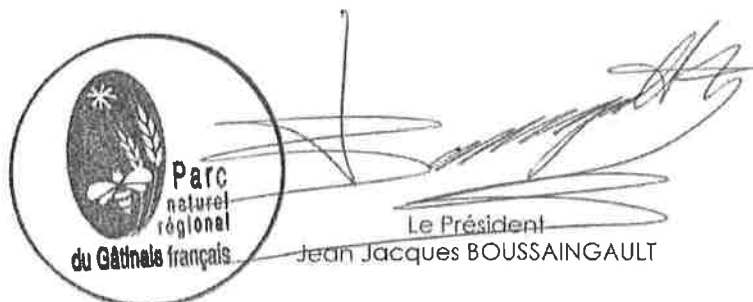
091-259102564-20141016-2014-071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014

Publication : 21/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille quatorze, le 16 octobre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Chevannes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le six octobre 2014, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	161
PRESENTS :	126
VOTANTS :	120

OBJET :

CONVENTION

Mobilisation du bois en Essonne en partenariat avec le Centre Régional de Propriété Forestière (CRPF) d'Ile-de-France et du Centre

Nomenclature ACTES :
8 Domaine de compétence par thème
8.8 Environnement

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Liliane PAYS et Monsieur Jacques PICARD ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Hella KRIBI-ROMDHANE, Roselyne SARKISSIAN et Messieurs Gilles BATTAIL, Pierre DUBREUIL, Philippe SAINSAARD ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Claire-Lise CAMPION (pouvoir), Claire ROBILLARD (pouvoir) et Messieurs Guy BONNEAU, Michel BENARD (pouvoir), Jean DEY (pouvoir), Lionel WALKER ;

Étaient excusés ou absents : Madame Caroline PARATRE et Monsieur Jean-François ROBINET ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Gilbert HOURMANT, Françoise LEMER, Philippe GUILLEMET, François-Xavier DUPERAT, Michèle DESCHAMPS, Jean-François PREVOT, Colette GABET, Denis MEUNIER, Catherine BESSOT, Philippe DOUCE, Klaus SCHOPPHOFF, Jean-Luc RICHY, Henri GWOZDZ, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Patrick POCHON, Sébastien DESBOURDES, André MAUTRAIT, Arminde DELOZANNE, Jean-Marie CHARNIER, Béatrice HUMBERT, Bernard MEUNIER (pouvoir), Jack MASSE (pouvoir), Jean-Louis CHANDELLIER, Jean-Claude COCHET, Philippe CHALMETTE, Béatrice GLENNISSON, Delphine BLONDEAU, Maryse GALMARD-PETERS, Bruno LAMY, Gérard LAUNAY, Patrick BERTHELOT, Patrick GRUEL (pouvoir), Olivier LEJEUNE, Jean-Claude SERVIERE, Pierre ALDEGUER, Sandrine JACQUET, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNESSE, Jacques JOFFROY, Sébastien LANNEAU, Gaston LUCE-ANTOINETTE, Benoît OUDIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, José GARCIA, Bruno CYPRIEN, Colette MASTRODICASA, Anne-Marie DELALEAU, Elisabeth RAMEAU, Alain RICHARD, Martine BEIGNET, Chantal LE BRET, Jacky CHAVANNEAU, Pascal COURTOIS, Alain EECKMAN, Michel OCTAVE (pouvoir), Franck CHARDON (pouvoir), Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGE, Dominique DARREAU, Françoise MAS, Michel LEPAGE, Michel FROT (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Guy CROSNIER, Henri FERRIN (pouvoir), Pierre BACQUÉ, Jean-Marc LAGARDE (pouvoir), Christophe YPEY, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAT, Marc BOSCHER, Pascale PETERLONGO, Jean-Paul CAHN, Helen HENDERSON, Martine LE FLOC'H, Jacques NORMAND, Bernadette JOSSE, Alain POURSIN, Eric BEAUJOIS, Pierre-Emmanuel ROTH, Alain CHAMBRON, Christian MOREAU, Sandrine MASIN (pouvoir), Patrick PAGÉS, Christian GUERTON, Fabien BIDAULT, Jean-Martial BERTRAND, Domingo SILVEIRA, Marie-Christine FLAMAIN, Karl ECKERT, Jean-Luc BODIN, Sylvain NOYAU, Alain RENAULT, Laurent AVELANGE, Serge MARSON, Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Sylvie CHAPPOT, Bernard MARMIER, Morgane BRIERRE, Michel PALFROY, Jean-Claude DELAUNE, Patrick MAILLARD, Philippe AMBIAUD, Bernard LANDOLFI (pouvoir), Alain DUPUYDT, Pierre BOIVIN, Yves BIDART, Gérard ROUX, Philippe DOTHÉE, Alain TRUCHON ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames et Messieurs Christian SANDER, Jean-François BRUNELLI, Dany CRIEL, Nadine CHAUVEAU, Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Christèle JEANNOTIN, Julien THEVENET, Agnès BOUTET, Philippe AUBRY, Olivier BRIDOU, Jean-Jacques BASTIEN, Pascal CARTAILLER, Jean-Charles TORTA, Dominique VINCENT, Nadège SERRE, Evelyne CHARDENOUX, Séverine GALIBERT, Marie-Annick PIERE, Hervé FRANEL, Michel DOUNIAMA, Patrice SAINSAARD, Martial VIÉ, Philippe DAMIOT, Luc VAILLANT, Kristel GENTRIC, Catherine MOREAU, Philippe COBESSI, Benoît HENRY, Catherine RIEU, Christian BASSOT, Xavier CHRIST, Yves LECHEVALLIER, Gérard MORET ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Madame Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir) et Messieurs Jean-François LEMESLE, Denis CELADON, François-Xavier DUPERAT, Christian GUERTON ;

Étaient excusés ou absents: Messieurs Pascal SIMONNOT, Dominique VAYSSE ;

Étaient invités : Madame Annie BURGUET et Messieurs Stéphane BIENVault, Alain CHARMEUX, Christophe BAGUET, Yves SALMON ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Maud PERIER, Séverine HUYLEBROECK et Monsieur Romain BION.

Transmis au Contrôle de
légalité le :
20 OCT. 2014
Affichage le :
21 OCT. 2014

**CONVENTION - Mobilisation du bois en Essonne en partenariat avec le Centre Régional de
Propriété Forestière (CRPF) d'Ile-de-France et du Centre**

VU l'avis favorable des Commissions concernées ;

Le CRPF et le Parc naturel régional du Gâtinais français poursuivent, dans le cadre de l'animation de la Charte Forestière de Territoire (CFT) du Parc, la réalisation de l'étude sur la mobilisation de bois énergie dans les petites propriétés forestières du Parc démarrée en 2010 sur les secteurs tests. Neuf communes de l'Essonne sont concernées : Auvers-saint-Georges, Boutigny-sur-Essonne, Dannemois, Guigneville-sur-Essonne, Janville-sur-Juine, Maisse, Milly-la-Forêt, Moigny-sur-Ecole et Videlles.


Cette opération s'inscrit dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire du Parc et a pour objet de redynamiser la gestion forestière dans les massifs forestiers très morcelés détenus par un nombre de propriétaires important en :


- favorisant les opérations d'échanges/ventes/achats de parcelles afin de permettre aux propriétaires d'agrandir leur surface forestière (mise en place de la bourse forestière foncière à l'échelle de chaque massif concerné),
- incitant les propriétaires de petites surfaces à se regrouper en petits groupes pour proposer une surface significative de travaux à des entreprises d'exploitation forestière.

L'objet de la présente convention est d'établir les engagements du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile-de-France et du Centre et du Parc naturel régional du Gâtinais français concernant la répartition de la prise en charge du chargé d'étude et son suivi.

Le Président propose aux membres du Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver cette convention et de l'autoriser le Président à signer les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français approuvent cette convention et autorisent le Président à signer les documents s'y rapportant, à l'unanimité.


Le Président
Jean-Jacques BOUSSAINGAULT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20141016-2014-072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014

Publication : 21/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



MOBILISATION DE BOIS ÉNERGIE EN GÂTINAIS FRANÇAIS

CONVENTION

Entre :

le Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dont l'adresse est au :
20 boulevard du Maréchal Lyautey - 91490 Milly-la-Forêt, représenté par son Président, Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT,

et,

Le Centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France et du Centre (CRPF), délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière dont l'adresse est au :
43, rue du Bœuf Saint Patern - 45000 ORLEANS, représenté par son Directeur Monsieur Xavier PESME,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Le CRPF et le Parc naturel régional du Gâtinais français poursuivent, dans le cadre de l'animation de la Charte Forestière de Territoire (CFT) du Parc, la réalisation de l'étude sur la mobilisation de bois énergie dans les petites propriétés forestières du Parc démarrée en 2010 sur les secteurs tests.

Article 1 : Objet, recrutement d'un chargé d'étude et suivi de l'étude.

L'objet de la présente convention est d'établir les engagements du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile-de-France et du Centre et du Parc naturel régional du Gâtinais français concernant la prise en charge du chargé d'étude et son suivi.

Article 2 : Engagements des parties

2.1 : Engagements du Parc

Le Parc s'engage à mettre à la disposition du technicien forestier en charge du suivi des études un bureau en son siège à la Maison du Parc à Milly-la-Forêt, un téléphone fixe, une connexion Internet, un accès à une imprimante partagée. Il prend en charge les envois de courriers courants hors publipostages.

Le Parc assure aussi le soutien matériel (fournitures de bureau) nécessaire à l'activité du technicien chargé d'étude, qui prend cependant lui-même en charge son propre secrétariat. Il pourra sous réserve de disponibilité et via une fiche de prêt disposer d'un GPS.

2.1 : Engagements du CRPF

Le CRPF s'engage à embaucher le technicien forestier et prend en charge salaires et charges afférentes, l'ordinateur portable, le logiciel SIG et les logiciels de bureautique fournis avec l'ordinateur ou libres qui seront installés, le téléphone portable avec abonnement et les frais de déplacement. Le CRPF pour cette opération bénéficie notamment d'une aide du Conseil général de l'Essonne.

2.3 : Engagements communs

Les deux parties assurent l'encadrement du chargé d'étude. Elles devront s'entendre sur des directives communes pour le chargé d'étude qui seront cadrées par le comité de pilotage. Ses membres seront désignés par le CRPF et le Parc. Le comité de pilotage sera organisé et animé par le CRPF qui devra impérativement impliquer le Parc pour les ordres du jour.

Article 3 : Communication

Les deux parties s'entendront sur d'éventuelles modalités de communication et d'organisation d'évènements pour la promotion de ce projet. Les documents diffusés devront être validés à la fois par le Parc et le CRPF. L'affichage des logos des financeurs, du CRPF et du Parc devront apparaître sur les documents ou présentations.

Article 4 : Évaluation

Le CRPF fera part des résultats d'étude (rapport, cartographie...) au comité de pilotage qui se réunira au moins une fois par an et évaluera les actions mises en œuvre.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour un an, renouvelable par tacite reconduction.

Fait en deux exemplaires à Milly-la-Forêt, le

Pour le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français

Pour le Centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France et du Centre,

Le Président,
Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Le Directeur,
Xavier PESME



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS
FRANCAIS**

L'an deux mille quatorze, le 16 octobre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Chevannes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le six octobre 2014, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	161
PRESENTS :	126
VOTANTS :	120

OBJET :
CONVENTION
Valorisation du patrimoine naturel et sensibilisation à l'environnement le long de l'aqueduc de la Vanne en partenariat avec Eau de Paris
Nomenclature ACTES : 8.1 Domaine de compétence par thème 8.8 Environnement

COLLEGE DE LA REGION
Étaient présents ou représentés : Madame Liliane PAYS et Monsieur Jacques PICARD ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Hella KRIBI-ROMDHANE, Roselyne SARKISSIAN et Messieurs Gilles BATAIL, Pierre DUBREUIL, Philippe SAINARD ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS
Étaient présents ou représentés : Mesdames Claire-Lise CAMPION (pouvoir), Claire ROBILLARD (pouvoir) et Messieurs Guy BONNEAU, Michel BENARD (pouvoir), Jean DEY (pouvoir), Lionel WALKER ;

Étaient excusés ou absents : Madame Caroline PARATRE et Monsieur Jean-François ROBINET ;

COLLEGE DES COMMUNES
Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Gilbert HOURMANT, Françoise LEMER, Philippe GUILLEMET, François-Xavier DUPERAT, Michèle DESCHAMPS, Jean-François PREVOT, Colette GABET, Denis MEUNIER, Catherine BESSOT, Philippe DOUCE, Klaus SCHOPPHOFF, Jean-Luc RICHY, Henri GWOZDZ, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Patrick POCHON, Sébastien DESBOURDES, André MAUTRAIT, Arminda DELOZANNE, Jean-Marie CHARNIER, Béatrice HUMBERT, Bernard MEUNIER (pouvoir), Jack MASSE (pouvoir), Jean-Louis CHANDELLIER, Jean-Claude COCHET, Philippe CHALMETTE, Béatrice GLENNISSON, Delphine BLONDEAU, Maryse GALMARD-PETERS, Bruno LAMY, Gérard LAUNAY, Patrick BERTHELOT, Patrick GRUEL (pouvoir), Olivier LEJEUNE, Jean-Claude SERVIERE, Pierre ALDEGUER, Sandrine JACQUET, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNESE, Jacques JOFFROY, Sébastien LANNEAU, Gaston LUCE-ANTOINETTE, Benoît OUDIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, José GARCIA, Bruno CYPRIEN, Colette MASTRODICASA, Anne-Marie DELALEAU, Elisabeth RAMEAU, Alain RICHARD, Marlène BEIGNET, Chantal LE BRET, Jocky CHAVANNEAU, Pascal COURTOIS, Alain EECKMAN, Michel OCTAVE (pouvoir), Franck CHARDON (pouvoir), Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGE, Dominique DARREAU, Françoise MAS, Michel LEPAGE, Michel FROT (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Guy CROSNIER, Henri PERRIN (pouvoir), Pierre BACQUÉ, Jean-Marc LAGARDE (pouvoir), Christophe YPEY, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAIT, Marc BOSCHER, Pascale PETERLONGO, Jean-Paul CAHIN, Helen HENDERSON, Marlène LE FLOC'H, Jacques NORMAND, Bernadette JOSSE, Alain POURSIN, Eric BEAUJOIS, Pierre-Emmanuel ROTH, Alain CHAMBRON, Christian MOREAU, Sandrine MASIN (pouvoir), Patrick PAGÈS, Christian GUERTON, Fabien BIDAULT, Jean-Martial BERTRAND, Domingo SILVEIRA, Marie-Christine FLAMAIN, Karl ECKERT, Jean-Luc BODIN, Sylvain NOYAU, Alain RENAULT, Laurent AVELANGE, Serge MARSON, Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Sylvie CHAPPOT, Bernard MARMIER, Morgane BRIERRE, Michel PALFROY, Jean-Claude DELAUNE, Patrick MAILLARD, Philippe AMBIAUD, Bernard LANDOLFI (pouvoir), Alain DUPUYDT, Pierre BOIVIN, Yves BIDART, Gérard ROUX, Philippe DOTHEE, Alain TRUCHON ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames et Messieurs Christian SANDER, Jean-François BRUNELLI, Dany CRIEL, Nadine CHAUVEAU, Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Christèle JEANNOTIN, Julien THEVENET, Agnès BOUTET, Philippe AUBRY, Olivier BRIDOU, Jean-Jacques BASTIEN, Pascal CARTAILLER, Jean-Charles TORTA, Dominique VINCENT, Nadège SERRE, Evelyne CHARDENOIX, Séverine GALIBERT, Marie-Annick PIERE, Hervé FRANEL, Michel DOUNIAMA, Patrice SAINARD, Martial VIÉ, Philippe DAMIOT, Luc VAILLANT, Kristel GENTRIC, Catherine MOREAU, Philippe COBESSI, Benoît HENRY, Catherine RIEU, Christian BASSOT, Xavier CHRIST, Yves LECHEVALLIER, Gérard MORET ;

COLLEGE DES EPCI
Étaient présents ou représentés : Madame Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir) et Messieurs Jean-François LEMESLE, Denis CELADON, François-Xavier DUPERAT, Christian GUERTON ;

Étaient excusés ou absents : Messieurs Pascal SIMONNOT, Dominique VAYSSE ;

Étaient invités : Madame Annie BURGUET et Messieurs Stéphane BIENVAULT, Alain CHARMEUX, Christophe BAGUET, Yves SALMON ;

EQUIPE DU PARC
Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Maud PERIER, Séverine HUYLEBROECK et Monsieur Romain BION.

Transmis au Contrôle de Légalité le :
20 OCT. 2014
Affichage le :
21 OCT. 2014

CONVENTION - Valorisation du patrimoine naturel et sensibilisation à l'environnement le long de l'aqueduc de la Vanne en partenariat avec Eau de Paris

VU l'avis favorable des Commissions concernées ;

En 2013, à la demande d'Eau de Paris, le Parc a fourni les données naturalistes concernant les espèces situées le long de l'aqueduc de la Vanne, il a participé à des réunions pour définir la stratégie « Biodiversité » d'Eau de Paris, a fourni des nichoirs pour la chouette-chevêche et réalisé un guide pour la gestion d'un boisement et de mares situées sur et le long de l'aqueduc sur la Commune de Chevannes.

La convention a pour but de formaliser ce partenariat.

Engagements du Parc :

- Conseiller Eau de Paris dans la gestion écologique de l'emprise des aqueducs,
- Mettre à disposition de la régie d'Eau de Paris des nichoirs à chouette-chevêche et les implanter sur les zones les plus favorables à l'espèce,
- Proposer à Eau de Paris des actions de sensibilisation à la biodiversité vers le grand public ou le personnel d'Eau de Paris,
- Informer les Communes du Parc sur le rôle des aqueducs dans la trame verte et bleue régionale afin de les intégrer dans les documents d'urbanisme,
- Proposer à Eau de Paris de participer à tout projet de valorisation du réseau de mares et mouillères,
- Fournir à Eau de Paris toutes données naturalistes résultant d'inventaires faune-flore réalisés.

Engagements d'Eau de Paris :

- Consulter le Parc sur la gestion des aqueducs et préalablement à toute intervention,
- Autoriser le Parc à accéder à l'emprise des aqueducs pour le suivi des nichoirs à chouette-chevêche mis à disposition à titre gratuit par le Parc à Eau de Paris et implantés sur le patrimoine de la régie,
- Etudier la participation d'Eau de Paris aux actions de sensibilisation à la biodiversité vers le grand public,
- Faire valoir le rôle des aqueducs de la régie en tant que composantes de la trame verte et bleue,
- Etudier la participation d'Eau de Paris à tout projet que le Parc pourrait proposer pour préserver le réseau de mares,
- Fournir au Parc les couches et attributs des aqueducs sur le système d'information géographique,
- Fournir au Parc toutes données naturalistes résultant d'inventaires faune-flore.

Le Président propose aux membres du Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver cette convention et de l'autoriser à signer les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français approuvent cette convention et autorisent le Président à signer les documents s'y rapportant, à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

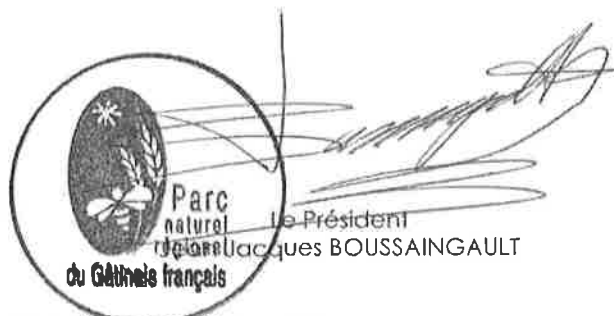
091-259102564-20141016-2014-073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014

Publication : 21/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT
entre Eau de Paris et le Parc Naturel Régional du Gâtinais français
pour la valorisation du patrimoine naturel et la sensibilisation à
l'environnement

Entre :

Le Parc Naturel Régional du Gâtinais français, situé au 20 boulevard du Maréchal Lyautey, 91 490 MILLY-LA-FORET, représenté par le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc, M. Boussaingault,

ci-après dénommé « Le Parc »,

d'une part,

Et

Eau de Paris, Etablissement public local à caractère industriel et commercial, immatriculé au RCS de Paris sous le numéro 510 611 056, ayant son siège statutaire au 19, rue Neuve-Tolbiac, 75214 Paris cedex 13, représenté par son Directeur Général M. François Poupard,

ci-après désigné « Eau de Paris » ou « la régie »,

d'autre part,

Ensemble dénommés « les Parties ».

APRES AVOIR RAPPELE EN PREAMBULE

La Ville de Paris a créé en 2009 une régie municipale, **Eau de Paris**, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dont la mission est de gérer le service public industriel et commercial de l'eau. A ce titre, Eau de Paris est dotée des biens mobiliers et

immobiliers nécessaires à l'exécution du service public tels que les aqueducs de la Vanne et du Loing traversant le territoire du Parc Naturel Régional du Gâtinais. L'emprise¹ des aqueducs fait partie du domaine public de la Ville de Paris.

Dans le cadre de sa stratégie biodiversité, la régie souhaite développer les actions de coopération territoriale en matière de valorisation de la biodiversité et de la Trame Verte et Bleue régionale.

En effet, l'emprise des aqueducs de la Vanne et du Loing constituent des corridors écologiques traversant le Parc naturel régional du Gâtinais français, sur les départements de la Seine-et-Marne et de l'Essonne. Ils permettent ainsi à de nombreuses espèces animales et végétales de se déplacer pour s'alimenter, se reproduire, s'abriter, etc., et relient des réservoirs de biodiversité entre eux, depuis les zones plus rurales aux zones plus urbaines de l'Ile-de-France. Ainsi, les aqueducs gérés par Eau de Paris ont été inscrits au schéma régional de cohérence écologique (SRCE) d'Ile-de-France adopté le 21 octobre 2013 comme composante de la sous-trame herbacée.

Véritable fil conducteur dans le paysage, l'emprise des aqueducs peut également être valorisée en tant que circulation douce au service des territoires traversés par les ouvrages de la régie. Ils peuvent constituer des supports d'actions pour la sensibilisation du public à la préservation et la valorisation de la biodiversité.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français est situé au sud de l'Ile-de-France. Ce « pays des mille clairières et du grès » est, depuis le 4 mai 1999 classé en Parc naturel régional, grâce à la volonté des Communes, des Conseils généraux de l'Essonne et de la Seine-et-Marne, du Conseil régional d'Ile-de-France, de l'Etat et des acteurs locaux. Il est géré par le Syndicat Mixte d'aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français.

Son territoire s'étend sur 75.640 hectares, couvrant 69 communes (36 en Essonne et 33 en Seine-et-Marne) et représentant 82.153 habitants. Il est au cœur des préoccupations en matière de préservation de l'environnement et du patrimoine naturel et culturel.

Les missions principales du Parc sont les suivantes :

- ✓ protéger et valoriser les patrimoines naturel et culturel,
- ✓ contribuer au développement économique local,
- ✓ contribuer au développement social, culturel et à la qualité de vie,
- ✓ assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- ✓ maîtriser les pressions urbaines et veiller à la cohérence des stratégies d'aménagement du territoire,
- ✓ encourager la réalisation d'actions exemplaires et expérimentales.

Au gré de ses missions, le Parc a réalisé plusieurs actions sur le patrimoine de la régie ayant permis une sensibilisation du personnel de la régie aux enjeux écologiques de son patrimoine naturel:

¹ Emprise : surface occupée par l'aqueduc et ses dépendances incorporées au domaine public de la Ville de Paris.

- une étude-conseil sur les arbres d'alignement à conserver le long de l'emprise des aqueducs de la Vanne et du Loing,
- une étude préalable à l'implantation de nichoirs à chouette-chevêche sur l'emprise des aqueducs,
- des relevés faunistiques et floristiques dans le réseau de mares et mouillères.

Afin d'assurer leur mission de service public et au titre d'un objectif d'intérêt public partagé, Eau de Paris et le Parc ont souhaité se rapprocher pour formaliser un partenariat et mettre en oeuvre des actions complémentaires pour la valorisation du patrimoine naturel de la régie traversant le territoire de Parc.

Considérant les missions du Parc Naturel Régional du Gâtinais décrites ci-dessus ;

Considérant la stratégie biodiversité de la régie Eau de Paris et le rôle de corridors écologiques joués par les aqueducs au sein de la Trame Verte et Bleue régionale ;

Considérant le Schéma régional de cohérence écologique de la région d'Île-de-France (SRCE) adopté le 21 octobre 2013 ;

Considérant la politique de gouvernance et de coopération territoriale d'Eau de Paris ;

Considérant les objectifs généraux assignés à Eau de Paris en vertu de ses statuts et notamment la mission d'information des usagers du service public de l'eau, de valorisation du patrimoine et de protection de l'environnement ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

La présente convention est une convention cadre de partenariat entre le Parc Naturel Régional du Gâtinais français et Eau de Paris pour la valorisation du patrimoine naturel de la régie et la sensibilisation à l'environnement sur le territoire du Parc.

La présente convention vise à favoriser les interactions écologiques entre les sites d'Eau de Paris et le Parc.

Les objectifs de cette convention sont de :

- ✓ valoriser la biodiversité sur l'emprise des aqueducs de la Vanne et du Loing traversant le territoire du Parc ;
- ✓ faire valoir les aqueducs inscrits au SRCE en tant que composantes de la trame verte et bleue régionale dans les documents d'urbanisme ou d'aménagement du territoire des communes faisant partie du Parc ;
- ✓ sensibiliser le public et le personnel d'Eau de Paris à la biodiversité.

Le premier point consistera plus particulièrement à :

- mettre en valeur le patrimoine naturel de la régie par une gestion écologique adaptée de l'emprise des aqueducs et par l'intégration de la biodiversité aux différents projets de travaux de la régie,
- mettre en évidence et protéger le réseau de mares et mouillères du val d'Essonne dont le patrimoine de la régie fait partie. La régie possède en effet huit mares appartenant à ce réseau aujourd'hui menacé par l'urbanisation croissante et l'agriculture intensive, alors que des espèces classées très rares en Île-de-France y ont été relevées (notamment « l'Etoile d'eau » - *Damasonium alisma*, le crustacé *Chirocephalus diaphanus* et différents batraciens comme la salamandre et le crapaud calamite).
- agir pour la préservation des espèces cibles de la trame verte et bleue nationale telle que la chouette-chevêche, présente sur le patrimoine de la régie, par la création et le suivi d'aménagements du type nichoirs favorables à cette espèce.

Sont concernées par cette convention l'emprise des aqueducs de la Vanne et du Loing traversant le territoire du Parc (voir carte en annexe 1), soit les communes et parcelles propriétés de la Ville de Paris listées ci-dessous :

Tableau en cours commune (dep)/ parcelles VdP /

Chevannes

Champcueil

Soisy-sur-ecole

Dannemois

Courances

Milly la Forêt

Arbonne la forêt

+ annexe 1 Carto territoire du parc et patrimoine de la régie

ARTICLE 2 – MODALITES D'APPLICATION DE LA PRESENTE CONVENTION

Pour la mise en œuvre de cette convention, des conventions d'application pourront être signées entre Eau de Paris et le Parc et/ou tout autre Partenaire reconnu par ce dernier. Ces conventions permettront notamment de conduire des actions précises ou de réaliser des aménagements, et d'en prévoir les modalités techniques et financières qui ne seraient pas fixées par la convention cadre.

A ce titre, chaque partie pourra solliciter la contribution financière de l'autre partie pour tout projet qu'elle pourrait conduire et relevant de la présente convention de partenariat.

Toute convention d'application fera obligatoirement l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration de la régie.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS D’EAU DE PARIS

Eau de Paris s’engage à :

- consulter le Parc sur la gestion écologique de l’emprise des aqueducs et préalablement à toute intervention sur le patrimoine de la régie pouvant avoir un impact sur la biodiversité (travaux d’abattage d’arbres, travaux de restauration ou d’amélioration des ouvrages, etc.) ;
- autoriser le Parc à accéder à l’emprise des aqueducs pour le suivi des nichoirs à chouette-chevêche mis à disposition à titre gratuit par le Parc à Eau de Paris et implantés sur le patrimoine de la régie ;
- étudier la participation d’Eau de Paris aux actions de sensibilisation à la biodiversité vers le grand public que le Parc pourrait proposer sur le patrimoine de la régie ;
- faire valoir le rôle des aqueducs de la régie en tant que composantes de la trame verte et bleue régionale dans les documents d’urbanisme et d’aménagement du territoire des communes du Parc, conformément au schéma régional de cohérence écologique d’Ile-de-France adopté en octobre 2013 ;
- étudier la participation d’Eau de Paris à tout projet que le Parc pourrait proposer pour préserver le réseau de mares et mouillères du val d’Essonne dont le patrimoine de la régie fait partie (ex : inventaires, chantiers de nettoyage, etc.).
- fournir au Parc les couches et attributs des aqueducs sur le système d’information géographique, sous format informatique ;
- fournir au Parc toutes données naturalistes résultant d’inventaires faune-flore réalisés sur le patrimoine de la régie et le territoire du Parc, dans les limites prévues à l’article 11.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU PARC

Le Parc s’engage à :

- conseiller Eau de Paris dans la gestion écologique de l’emprise des aqueducs et préalablement à toute intervention sur le patrimoine de la régie pouvant avoir un impact sur la biodiversité (travaux d’abattage d’arbres, travaux de restauration ou d’amélioration des ouvrages, etc.) ;
- mettre à disposition de la régie à titre gratuit des nichoirs à chouette-chevêche et les implanter sur les zones les plus favorables à l’espèce ;
Ces nichoirs seront installés sur le patrimoine de la régie sur de vieux arbres fruitiers présents sur des excédents d’aqueducs et sur des regards et tourelles d’aqueducs, conformément au plan de localisation présenté en annexe 2.
Les nichoirs sont réalisés par un ESAT (Etablissement et Service d’Aide par le Travail) partenaire du Parc. Le Parc les met à disposition gratuitement à Eau de Paris et s’engage à réaliser leur suivi scientifique.
- proposer à Eau de Paris des actions de sensibilisation à la biodiversité vers le grand public ou le personnel d’Eau de Paris sur le patrimoine de la régie ;
- informer les communes du Parc sur le rôle des aqueducs dans la trame verte et bleue régionale afin de les intégrer dans les documents d’urbanisme et

d'aménagement du territoire, conformément au schéma régional de cohérence écologique d'Ile-de-France adopté en octobre 2013 ;

- proposer à Eau de Paris de participer à tout projet de valorisation du réseau de mares et mouillères du val d'Essonne et dont le patrimoine de la régie fait partie (ex : inventaires, chantiers de nettoyage, etc.) ;
- fournir à Eau de Paris toutes données naturalistes résultant d'inventaires faune-flore réalisés sur le patrimoine de la régie et le territoire du Parc, dans les limites prévues à l'article 11.

ARTICLE 5 : REALISATION ET ENTRETIEN D'AMENAGEMENTS

5.1. Aménagements pour la chouette-chevêche

Conformément aux articles 3 et 4 de la convention, les aménagements pour la chouette-chevêche réalisés par un ESAT et pour le compte du Parc, sont mis à disposition à titre gratuit à Eau de Paris. La régie ne devient pas propriétaire de ces aménagements.

Leur suivi, l'entretien et/ou leur remplacement éventuel seront assurés par le Parc.

5.2. Autres aménagements

La présente convention est une convention cadre qui ne prévoit aucun autre aménagement que celui fixé à l'article 5.1.

Toutefois, conformément à l'article 2 de la convention, elle pourra donner lieu à des conventions d'applications pour la réalisation et l'entretien d'aménagements et dont les modalités devront être de nouveau exposées et validées en Conseil d'Administration d'Eau de Paris.

ARTICLE 6 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie et acceptée pour cinq années entières consécutives à compter de la date de signature.

Elle se renouvellera par tacite reconduction pour des périodes d'égale durée, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties intervenue au plus tard trois mois avant le terme de la convention par lettre recommandée avec avis de réception.

Les Parties peuvent convenir d'une modification des termes et des dispositions pratiques de la présente convention, notamment à l'occasion d'une réunion annuelle entre Eau de Paris et le Parc, avec procès-verbal. Toute modification de la convention se fera par avenant.

ARTICLE 7 : SUIVI DE LA CONVENTION

Les référents pour le suivi de la présente convention cadre sont les suivants :

Le Parc
Vincent Van de Bor Technicien des milieux naturels 01 64 98 73 93 v.vandebor@parc-gatinais-francais.fr
Alexandre Emerit Responsable du Pôle Environnement 01 64 98 73 93 a.emerit@parc-gatinais-francais.fr

Eau de Paris		
Gestion écologique des emprises, travaux d'entretien du patrimoine naturel	Direction de la Ressource en Eau et de la Production	Anne Pruvôt Chargée de mission biodiversité 01 64 45 22 58 anne.pruvot@eaudeparis.fr
		Justin Somon Chef de l'agence de Fontainebleau 01 64 45 22 15 justin.somon@eaudeparis.fr
Travaux	Direction de l'Ingénierie et du Patrimoine	Florence Soupizet Responsable du pôle programmation 01 58 06 35 01 florence.soupizet@eaudeparis.fr
Relations institutionnelles	Direction des Relations Extérieures et du Développement	Armelle Bernard Responsable du service des Relations institutionnelles 01 58 06 35 97

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS FINANCIERES

La présente convention est une convention cadre sans engagement financier des Parties.

Toutefois, conformément à l'article 2 de la convention, elle pourra donner lieu à des conventions d'applications à dimension financière dont les modalités devront être de nouveau exposées et validées en Conseil d'Administration d'Eau de Paris.

ARTICLE 9 – RESILIATION

En cas de manquement par l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec avis de réception, au terme d'un délai de deux mois suivant une mise en demeure de régulariser les actions restées infructueuses.

En aucun cas la résiliation de la présente convention ne pourra donner lieu à indemnité au profit d'une des Parties.

ARTICLE 10 : NON EXCLUSIVITE

Les parties conviennent que la présente convention ne confère aucune exclusivité au Parc sur les objectifs et les missions qu'elle définit. Eau de Paris garde ainsi la possibilité de conclure toute autre convention sur les parcelles concernées, pour des actions dont l'objet serait compatible avec la présente convention. Il peut s'agir notamment de conventions d'occupation temporaire déléguant à des collectivités locales la gestion de l'emprise des aqueducs.

ARTICLE 11 : COMMUNICATION - DONNEES

11.1. Le Parc et Eau de Paris conviennent d'unir leurs efforts en matière de communication, notamment au moyen de l'engagement réciproque des deux Parties d'associer l'autre à toute action de communication autour de la présente convention.

Conformément à l'article 1 de la convention, les actions de communication élaborées conjointement viseront notamment à :

- la meilleure valorisation des aqueducs en tant que composante de la trame verte et bleue régionale,
- la sensibilisation du grand public et du personnel d'Eau de Paris à la biodiversité.

11.2. Les Parties s'accordent mutuellement le droit d'utiliser son logotype et son nom à l'occasion de la communication relative à la présente convention, le cas échéant suivant la charte graphique fournie par leurs soins. Les Parties s'octroient le droit d'utiliser son logo sur une base non exclusive, personnelle et non transférable.

Les Parties ne se consentent qu'une autorisation temporaire, non exclusive et limitée à la seule exécution de la présente convention, d'utilisation de leurs signes distinctifs, logos et marques pendant la durée de l'événement ou de l'action, en la manière approuvée préalablement et expressément par la partie concernée.

La convention ne confère à chacune des Parties aucun droit de propriété ou d'exploitation sur la marque (logo, visuel, nom...) de l'autre Partie.

Toute utilisation du logo de chaque partie devra répondre aux exigences de la charte graphique correspondante qui devra être remise à l'autre partie et soumise à validation préalable et écrite de la partie concernée. Aucune utilisation partielle ou fragmentaire du logo des parties n'est autorisée. Les Parties se fourniront mutuellement toute mise à jour ultérieure de leur charte graphique.

11.3. Conformément aux articles 3 et 4 de la convention, Eau de Paris et le Parc se fournissent réciproquement toutes données naturalistes résultant d'inventaires faune-flore réalisés sur le

patrimoine de la régie et le territoire du Parc et peuvent se communiquer toutes données et informations générées en lien avec l'objet de la présente convention.

Cependant, les données et informations des travaux et actions antérieures et propres à chaque Partie, notamment les inventaires faune-flore, non issus directement du présent partenariat, appartiennent à la Partie qui les a obtenus. Le cas échéant, leur utilisation demeure soumise aux conditions établies dans le cadre de leur réalisation (convention avec un autre partenaire, ...). L'autre Partie ne reçoit sur ces résultats aucun droit du fait de la présente convention.

ARTICLE 12 : ANNEXES

Sont annexés à la présente convention les documents suivants :

- Annexe 1 : Carte de situation du patrimoine de la régie dans le Parc naturel régional du Gâtinais français ;
- Annexe 2 : Carte d'implantation des nichoirs à chouette-chevêche sur l'emprise des aqueducs de la Vanne et du Loing.

Fait àen deux exemplaires, le

Le Président du Parc Naturel Régional
du Gâtinais Français

Jean-Jacques Boussaingault

Le Directeur Général d'Eau de Paris

François Poupard



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS

L'an deux mille quatorze, le 16 octobre à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Chevannes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le six octobre 2014, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres	
EN EXERCICE	161
PRESENTS :	126
VOTANTS :	120

OBJET :
DEMANDE DE DOMICILIATION DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE LA CRESSICULTURE ESSONNIENNE (ASL)
Nomenclature ACTES : 8 Domaine de compétence par thème 8.8 Environnement

Transmis au Contrôle de Légalité le :
20 OCT. 2014
Affichage le :
21 OCT. 2014

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Liliane PAYS et Monsieur Jacques PICARD ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames Marie-Claude GIRARDEAU, Hella KRIBI-ROMDHANE, Roselyne SARKISSIAN et Messieurs Gilles BATTAIL, Pierre DUBREUIL, Philippe SAINARD ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Claire-Lise CAMPION (pouvoir), Claire ROBILLARD (pouvoir) et Messieurs Guy BONNEAU, Michel BENARD (pouvoir), Jean DEY (pouvoir), Lionel WALKER ;

Étaient excusés ou absents : Madame Caroline PARATRE et Monsieur Jean-François ROBINET ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Gilbert HOURMANT, Françoise LEMER, Philippe GUILLEMET, François-Xavier DUPERAT, Michèle DESCHAMPS, Jean-François PREVOT, Colette GABET, Denis MEUNIER, Catherine BESSOT, Philippe DOUCE, Klaus SCHOPPHOFF, Jean-Luc RICHY, Henri GWOZDZ, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Patrick POCHON, Sébastien DESBOURDES, André MAUTRAIT, Arminda DELOZANNE, Jean-Marie CHARNIER, Béatrice HUMBERT, Bernard MEUNIER (pouvoir), Jack MASSE (pouvoir), Jean-Louis CHANDELLIER, Jean-Claude COCHET, Philippe CHALMETTE, Béatrice GLENNISSON, Delphine BLONDEAU, Maryse GALMARD-PETERS, Bruno LAMY, Gérard LAUNAY, Patrick BERTHELOT, Patrick GRUEL (pouvoir), Olivier LEJEUNE, Jean-Claude SERVIERE, Pierre ALDEGUER, Sandrine JACQUET, Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNESE, Jacques JOFFROY, Sébastien LANNEAU, Gaston LUCE-ANTOINETTE, Benoît OUDIN (pouvoir), Espérance VIEIRA, José GARCIA, Bruno CYPRIEN, Colette MASTRODICASA, Anne-Marie DELALEAU, Elisabeth RAMEAU, Alain RICHARD, Marlène BEIGNET, Chantal LE BRET, Jacky CHAVANNEAU, Pascal COURTOIS, Alain EECKMAN, Michel OCTAVE (pouvoir), Franck CHARDON (pouvoir), Jean-Luc DOUINE, Laurent MAUGE, Dominique DARREAU, Françoise MAS, Michel LEPAGE, Michel FROT (pouvoir), Jean-Claude HARRY, Guy CROSNIER, Henri PERRIN (pouvoir), Pierre BACQUÉ, Jean-Marc LAGARDE (pouvoir), Christophe YPEY, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAIT, Marc BOSCHER, Pascale PETERLONGO, Jean-Paul CAHN, Helen HENDERSON, Martine LE FLOC'H, Jacques NORMAND, Bernadette JOSSE, Alain POURSIN, Eric BEAUJOIS, Pierre-Emmanuel ROTH, Alain CHAMBRON, Christian MOREAU, Sandrine MASIN (pouvoir), Patrick PAGÈS, Christian GUERTON, Fabien BIDAULT, Jean-Martial BERTRAND, Domingo SILVEIRA, Marie-Christine FLAMAIN, Karl ECKERT, Jean-Luc BODIN, Sylvain NOYAU, Alain RENAULT, Laurent AVELANGE, Serge MARSON, Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir), Sylvie CHAPPOT, Bernard MARMIER, Morgane BRIERRE, Michel PALFROY, Jean-Claude DELAUNE, Patrick MAILLARD, Philippe AMBIAUD, Bernard LANDOLFI (pouvoir), Alain DUPUYDT, Pierre BOIVIN, Yves BIDART, Gérard ROUX, Philippe DOTHEE, Alain TRUCHON ;

Étaient excusés ou absents : Mesdames et Messieurs Christian SANDER, Jean-François BRUNELLI, Dany CRIEL, Nadine CHAUVEAU, Françoise CHANCELIER, Christian DENIS, Christèle JEANNOTIN, Julien THEVENET, Agnès BOUTET, Philippe AUBRY, Olivier BRIDOU, Jean-Jacques BASTIEN, Pascal CARTAILLER, Jean-Charles TORTA, Dominique VINCENT, Nadège SERRE, Evelyne CHARDENOUX, Séverine GALIBERT, Marie-Annick PIERE, Hervé FRANEL, Michel DOUNIAMA, Patrice SAINARD, Martial VIÉ, Philippe DAMIOT, Luc VAILLANT, Kristel GENTRIC, Catherine MOREAU, Philippe COBESSI, Benoît HENRY, Catherine RIEU, Christian BASSOT, Xavier CHRIST, Yves LECHEVALLIER, Gérard MORET ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Madame Anne-Elisabeth BOURGUIGNON (pouvoir) et Messieurs Jean-François LEMESLE, Denis CELADON, François-Xavier DUPERAT, Christian GUERTON ;

Étaient excusés ou absents : Messieurs Pascal SIMONNOT, Dominique VAYSSE ;

Étaient invités : Madame Annie BURGUET et Messieurs Stéphane BIENVAULT, Alain CHARMEUX, Christophe BAGUET, Yves SALMON ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Maud PERIER, Séverine HUYLEBROECK et Monsieur Romain BION.


**DEMANDE DE DOMICILIATION DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE LA CRESSICULTURE
ESSONNIENNE (ASL)**

VU la demande de l'Association présentée par courrier daté du 29 août 2014 ;
VU l'avis favorable de la Commission administration générale et finances du 2 octobre 2014 ;

Les cressiculteurs ont toujours travaillé en étroite collaboration avec le Parc. Dans cette continuité, l'ASL de la Cressiculture Essonnienne sollicite le Parc pour être domiciliée à la Maison du Parc.

Le Président propose aux membres du Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français d'approuver cette proposition et de l'autoriser à signer les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français approuvent cette proposition et autorisent le Président à signer les documents s'y rapportant, à l'unanimité.



Président
Jean-François BOUSSAINGAULT
Parc naturel régional
du Gâtinais français

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20141016-2014-074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2014

Publication : 21/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

